



Fédération des
Kinésithérapeutes
du Québec

**DOCUMENT PRÉPARATOIRE À
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

2014

Présenté à l'assemblée générale annuelle de la FKQ
samedi 3 mai 2014
Centre de congrès Lévis - Québec

TABLE DES MATIÈRES

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2013-2014	4
RAPPORT DU PRÉSIDENT	5
RAPPORT DE LA VICE-PRÉSIDENTE	14
RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE	15
RAPPORT DU DIRECTEUR DE L'ACCRÉDITATION ET DE LA FORMATION CONTINUE	19
RAPPORT DE LA DIRECTRICE DES COMMUNICATIONS INTERNES	20
RAPPORT DE LA DIRECTRICE DES COMMUNICATIONS EXTERNES	21
RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE DES ASSOCIATIONS RÉGIONALES	26
RAPPORT DE LA DIRECTRICE DES FINANCES	28
RAPPORT DU BUDGET DU CONGRÈS 2013 – MAGOG	36
AMENDEMENTS AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX À VOTER – 2014	39
PROPOSITIONS À VOTER - 2014	39
ÉLECTIONS 2014	40
ANNEXE A - PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE – 4 MAI 2013	41

PROJET D'ORDRE DU JOUR

Assemblée générale annuelle 2014

DATE : Samedi 3 mai 2014
HEURE : 7h45 à 10h45
LIEU : Centre de congrès et d'exposition de Lévis, 5750, rue J.-B.-Michaud, Lévis (Québec) G6V 0B2

- | | |
|--|----|
| 1. Ouverture de l'assemblée générale | 2 |
| 2. Élection d'un(e) président(e), d'un(e) secrétaire d'assemblée | 5 |
| 3. Vérification de l'avis de convocation et du quorum | 2 |
| 4. Adoption de l'ordre du jour | 2 |
| 5. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale (voir annexe) | 2 |
| 6. Présentation des membres du conseil d'administration 2013-2014 | 2 |
| 7. Bilan du Conseil d'administration | 30 |
| 8. Rapport de la vérification comptable et nomination de la firme de la vérification comptable | 25 |
| 9. Présentation du budget du congrès 2013 et présentation des prévisions budgétaires 2014 | 10 |
| 10. Amendements aux règlements généraux et proposition(s) à voter | 45 |
| 11. Processus d'élections | 30 |
| a. Choix d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'élections | |
| b. Processus de mise en candidature | |
| c. Élections | |
| 12. Vœux des membres | 10 |
| 13. Date et lieu de la prochaine assemblée générale annuelle | 5 |
| 14. Levée de l'assemblée générale annuelle | 2 |

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2013-2014

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Postes	Membres
Président (e) Vice-président (e) Directeur (trice) des finances Directeur (trice) de l'accréditation et de la formation continue Directeur (trice) des communications internes Directeur (trice) des communications externes Représentant(e) d'associations régionales	Francis Gilbert Émilie Lachance Karine W. Maisonneuve Étienne Dumais-Roy Marie-Claude Leblanc Stéphanie Bergeron Julie Desgagné
POSTES NON VOTANT	
Représentant(e) de l'A.K.R.E Représentant(e) de l'A.K.R.Q Représentant(e) de l'A.K.R.O Représentant(e) de l'A.K.M.C.Q. Représentant(e) de l'A.K.E.Q. Représentant(e) de l'A.K.S.L.S.J Représentant(e) étudiants UQTR Représentant(e) étudiants ULAVAL Représentant(e) étudiants UMontréal Représentant(e) étudiants UQAC	David Béliveau/Josiane Gauthier Linda Drolet Stéphan Ouimette Maryse Paradis Annick Ouellet Lison Houde Anthony Marcil Mathieu Allard Alexandre Vigeant Rousseau Frédéric Laberge

PERMANENCE - BUREAU

Directrice générale Technicienne en administration	Valérie Lucia Cécile Chevillon
---	-----------------------------------

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Francis Gilbert

RÔLES DU PRÉSIDENT :

- a) Animer et coordonner les mécanismes d'action de la Fédération.
- b) Être le porte-parole officiel et le représentant de la Fédération dans ses relations extérieures.
- c) Présider les réunions de l'assemblée générale et du conseil d'administration.
- d) Remplir toutes autres fonctions que peuvent lui confier le conseil d'administration et l'assemblée générale.
- e) Gérer les employés de la Fédération tel le directeur général et autre(s) employé (s).

RÉALISATIONS POUR L'ANNÉE 2013-2014 :

Il y a toujours six dossiers prioritaires en cour à la FKQ :

1. la promotion de la kinésiologie et des kinésologues membres de la FKQ;
2. les services aux membres; l'inclusion du remboursement des services en kinésiologie au sein par les assureurs;
3. la demande d'institution d'un ordre professionnel en kinésiologie au Québec;
4. le développement de la profession et des compétences du kinésologue, tant dans un but d'efficacité d'intervention que de protection du public,
5. l'exonération des taxes pour les services du kinésologue.

Beaucoup de terrains de jeu, mais sans les ressources nécessaires pour mener à terme l'ensemble de ces dossiers simultanément et rapidement.

Cette année j'ai consacré davantage d'effort dans les dossiers de la demande de reconnaissance professionnelle des kinésologues, du remboursement des services en kinésiologie par les assurances collectives et privées ainsi que la promotion du kinésologue, sans toutefois faire abstraction des autres priorités.

J'ai tenté de faire progresser le dossier de la formation continue, les objectifs étaient d'offrir plus de formations, d'avoir une offre de service en web-conférence efficace et compétitive, d'assurer une mise à niveau et une amélioration des compétences en kinésiologie par une offre de formation continue adaptée aux besoins du marché. Par le fait même, j'ai entamé les démarches pour pouvoir offrir une formation continue de mise à niveau et une seconde de perfectionnement dans le domaine des commotions cérébrales et traumatismes crâniens.

En ce qui a trait à la promotion de la kinésiologie et des kinésologues, vous serez à même de constater tous les avancements selon les différents dossiers qui sont présentés dans ce rapport.

Encore une fois cette année, la forte popularité, le nombre innombrable de demandes internes et externes et le peu de mobilisation des membres sont parmi les facteurs qui expliquent nos choix d'action et une partie de nos résultats cette année. Par conséquent, si vous désirez qu'un dossier en particulier progresse plus rapidement ou si vous voulez que la FKQ consacre des efforts sur des aspects qui ne sont pas actuellement priorisés, je vous invite à vous impliquer de façon générale ou spécifique selon le temps et l'énergie que vous êtes en mesure de consacrer. La FKQ est un organisme bénévole et son avancement repose sur l'implication de tous et chacun, ne l'oubliez pas!

J'ai tenté de résumer l'ensemble de mes actions dans les divers dossiers que j'ai eu à gérer ou dans lesquels je me suis impliqué. Les principales actions sont présentées, mais je vous épargnerai l'ensemble des gestes posés tout au long de l'année.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle (AGA) 2014, vous pourrez demander plus d'information sur quelconque sujet qui concerne mon rôle à la FKQ.

À titre informatif, pour le compte de la FKQ uniquement, je consulte mes messages majoritairement électroniques, vocaux ou textes presque tous les jours. Je communique avec Valérie Lucia, DG, plus de 3 fois par semaine de vive voix. Je prends en moyenne 1 heure par jour ouvrable pour répondre aux gens et assurer des suivis. En plus, du temps de rencontre en personne ou des discussions téléphoniques ou skype pour les dossiers courants qui représentent plus de 5 heures par semaine.

1. Présidence de huit (8) conseils d'administration (CA) sur 8 :

- a. 13 juin 2013 au CEPsum;
- b. 16 juillet 2013 via Skype;
- c. 21 septembre 2013 CA au CEPsum
- d. 25 octobre 2013 CA via Skype;
- e. 22 novembre 2013 CA via Skype
- f. 30 janvier 2014 CA via skype
- g. 22 mars 2014, CA au CEPsum
- h. 8 avril 2014, via Skype

2. Planification stratégique de la FKQ

- a. Mise à jour de la planification stratégique et du plan stratégique. Il a été déterminé d'élaborer un nouveau plan stratégique pour 2015-2018 puisque la majorité des objectifs du plan stratégique 2012-2015 ont été réalisés ou en cour de réalisation et qu'une mise à jour s'impose.
- b. Les objectifs non réalisés sont principalement attribuables au manque de ressource, humaine et financière, et d'une implication insuffisante de la part de quelques personnes.

3. Développement des services aux membres : continuellement participer et collaborer au développement de l'offre de services et d'outils aux membres de la FKQ

- a. Le principal service que nous voulions offrir ciblait la formation continue, malheureusement, nous devons reporter cette action après l'AGA 2014. Le manque de temps disponible pour les personnes ressources étant la principale raison. Ce dossier sera prioritaire en seconde partie de l'année 2014, les personnes élues responsables seront préalablement avisés.
- b. Ce n'est pas un service, il s'agit d'un vœu des membres. Nous avons ajouté l'entente entre la FKQ et l'AKCMQ pour le congrès 2015. Cette entente peut être modifiée en tout tant par la FKQ avant signature avec l'association sélectionnée. En cas de non-entente, la FKQ se réserve le droit de changer de région pour présenter le congrès.

4. Partenariat

- a. Monentraîneur.com service de répertoire en AP
 - i. Dossier laisse de côté pour des raisons de réorientation du site web et de l'entreprise de monentraîneur.com
- b. Association de Gériatrie du Québec : Dossier transféré à la directrice des communications externes que j'assiste dans ses actions. J'ai participé au Gala de l'AGQ en novembre 2013. Il s'agissait d'une démarche incluse dans notre processus de lobbying de notre demande professionnelle.

5. Meilleure couverture et moindre coût d'assurance Erreur & Omission (E&O)

- a. En mai 2013, une rencontre du Comité d'assurance de l'ACK à eu lieu pour étudier les propositions reçues pour Assurance E&O.
- b. En juin 2014, rencontre avec les assureurs potentiels avec l'ACK, à Montréal, pour sélectionner le meilleur assureur.
- c. AU CA du 16-07-2013, prise décision pour aller de l'avant avec l'ACK et renouveler notre entente avec notre courtier en cours LMS ProLink qui s'est associé avec Dale et Parizeau (ce sont les seuls à pouvoir nous offrir ce que nous recherchons). Un changement d'assureur est par contre fait et la prime est augmentée de 6\$.

- d. Suite aux pressions faites auprès de l'ACK, cette dernière accepte de réduire la prime de 6\$. Les membres assurés payent le 40\$ à l'ACK via le site web transactionnel de l'assureur.
 - i. Par le fait même uniquement les membres assurés doivent obligatoirement devenir membre de l'ACK, les autres membres peuvent le faire par adhésion volontaire.
 - e. L'objectif pour l'année en cour est de rapatrier la gestion de la police d'assurance telle que le fait l'OKA et ainsi bénéficier des retombées économiques de cette assurance (une ristourne est allouée à l'organisme titulaire de la police d'assurance). L'atteinte de cet objectif permettrait de réduire les coûts liés à l'ACK (40\$). En plus, des retombées financières de la police d'assurance elle-même.
- 6. Site et outil web et système informatique mis à jour**
- a. Collaboration au développement et à la mise en place du nouveau site web et de l'intranet.
 - b. Collaboration à l'implantation des services en ligne avec Valérie : achat de l'assurance professionnelle et commerciale et inscription au Congrès.
 - c. Initiation et collaboration au développement de la formation web par la FKQ (analyse des fournisseurs, rencontre d'un fournisseur, transfert du dossier et suivi de son évolution en cours).
- 7. Service conseil**
- a. Répondre aux questions des membres lorsque celle-ci ne peuvent pas être répondu simplement par le personnel administratif à la FKQ
 - i. Question sur les activités professionnelles, sur le partage des rôles, sur les outils de travail, etc.
- 8. Dossier professionnalisation :**
- a. Rédaction de la demande professionnelle :
 - i. Rédaction version de juillet 2014, la plus à jour selon tous les commentaires reçus.
 - ii. Appel d'offres firme de communication pour aide à la rédaction, pour figoler le message et assurer que les éléments essentiels soient présents et bien étoffés.
 - iii. Suivi de demande de service avec la firme Hatley, discussion en CA et décision d'aller en appel d'offres (15 et 16 juillet 2013).
 - iv. Discussion de certains aspects de la demande professionnelle avec GES pour clarifier différent aspect du kinésologue pour le dossier remboursement des services du kinésologue (17-07-2013)
 - v. Conclusion d'appel d'offres et choix de Hatley, plus suivi de rédaction la semaine du 12 aout 2013 à Hatley.
 - 1. Document reçu le 17 septembre 2013, réunion téléphonique avec Hatley le 19 septembre 2013 et lecture et commentaire rendu le 20 septembre 2013.
 - vi. Révision finale de la demande : entre le 20 septembre et le 8 octobre 2013, suivi et révision de la demande par le comité professionnelle, les réviseurs, les partenaires (universités et associations régionales) et autres organismes en lien avec la demande (entre autres l'AKOMQ).
 - b. Dépôt : le 9 octobre 2013, la FKQ a effectué le dépôt de la demande en reconnaissance professionnelle d'un Ordre des kinésologues du Québec soumis à l'office des Professions du Québec
 - c. Représentation et lobbying en lien avec la demande professionnelle à l'OPQ
 - i. Rencontre du directeur de programme de l'Université Laval et du représentant du PPMC pour informer du processus de demande professionnelle et de la vision de la FKQ en rapport avec la kinésiologie et les compétences attendues du kinésologue.
 - ii. Sollicitation d'un mandat de lobbying par appel d'offres. Choix du lobbyiste H&K par le Conseil d'administration. Il s'agit du même lobbyiste qui avait travaillé avec la FKQ pour la rencontre des ordres professionnels et ministères précédemment la rédaction de la demande professionnelle.
 - iii. Suivi, discussion et planification des rencontres de lobbying
 - 1. Rencontre et discussion avec représentant politique du MELS,
 - 2. Rencontre et discussion avec hauts fonctionnaires du MSSS

3. Rencontre ordre des nutritionnistes le 12 novembre 2013 pour faire part de notre dépôt et discuter possibilités si OPQ exige de joindre un ordre existant, plus avis sur demande.
4. Rencontre avec président et vice-président de l'Association des physiothérapeutes en pratique privée du Québec pour point de vu sur le kinésologue, la FKQ et la demande professionnelle. Actuellement, en attente d'une lettre d'appui à notre demande.
5. Réunion téléphonique avec lobbyiste H&K et Valérie pour stratégie et questions de la FKQ sur divulgation d'information.
6. Planification d'une rencontre avec le Collège des Médecins (celle-ci aura lieu entre la date de rédaction de ce rapport et l'AGA 2014 de la FKQ)
- iv. Rencontre Université Concordia, direction et enseignants du programme de kinésiologie et de Thérapeutes du Sport (TS) pour présenter processus de demande professionnelle, faire retour sur la demande des TS et la lettre de la FKQ et du CNK en réponse à leur demande professionnelle
 1. Suivi fait avec UQTR pour connaître démarche pour la formation en TS au 2^e cycle pour les kinésologues,
- v. Rencontre et discussion avec la Corporation des thérapeutes du Sport du Québec (CTSQ) pour aborder la proximité des professions et des formations et aviser du rapprochement possible entre les deux professions et être en mesure de bien identifier et clarifier les similitudes et les différences de nos professions. Réunion stratégique avec DG et VP le 22 janvier 2014 pour action à suivre
- vi. Rencontre avec représentant de la Fédération des physiothérapeutes en pratique privée du Québec, pour présenter les grandes lignes du dépôt à l'OPQ et avoir leur point de vu. Rencontre le 28 janvier 2014
 1. Ils sont favorables à la professionnalisation des kinésologues, alors demande d'appui officiel de la fédé des physio pour les kinésologues, pas spécifiquement à la demande déposée (nuancer professionnel en kinésiologie vs reconnaissance de la demande.) En pourparler actuellement.
- vii. Rencontre avec le sous-ministre du MSSS pour présenter demande d'ordre professionnelle. Dit que Ministre Hébert est pro-kinésologue, voie d'un bon œil la professionnalisation des kinésologues et trouve ça nécessaire tel que nous le présentons (grande ligne de la demande). Il a mentionné vouloir demander à ce que le dossier soit traité plus rapidement. Le MSSS va passer le message, mais il n'y aura pas d'ingérence de leur part dans le dossier pour qu'il soit accepté sans passer par les processus standards. Date de rencontre 31 janvier 2014.
- viii. La demande professionnelle de la FKQ est présentement à l'étude préliminaire. Il faudra documenter le dossier pour répondre aux besoins de L'OPQ.
- d. Projet de revue de littérature pour démontrer au gouvernement du Québec la pertinence et le besoin du kinésologue au niveau socio-économique en matière de santé (Julie Frappier est le fournisseur économiste en santé)
 - i. Rencontre Julie Frappier pour fournir information permettant analyse de la situation et pouvoir soumettre une proposition de service en bonne et due forme en lien avec les besoins de la FKQ, avec le dépôt de la demande à l'OPQ. Proposition reçue le 16 aout et transmise le 19 aout aux membres du CA pour étude.
 - ii. Recherche de financement auprès de CLD CDN, NDG et du CSMO puis au RISQ via directrice des finances, tous négatifs.
 - iii. Recherche de financement auprès de partenaires, universités et associations régionales. Nous avons obtenu 7600\$ (contribution d'universités et d'associations régionales).
 - iv. Séances de travail et échange avec Julie Frappier et Valérie clarification et précision de certains aspects du document socio-économique. Document révisé par les membres du CA. Révision finale, discussion et conclusion le 27 janvier 2014.
 - v. En raison des élections le document n'a pas été rendu public à ce jour. Il sera lancé et publicisé lors du Congrès 2014 de la FKQ. Les groupes qui ont financé le projet ont eu accès au document. Le tout devra être répété avec les nouveaux élus.

- e. Représentation et promotion du kinésologue en lien ou non avec demande à l'OPQ
 - i. Suivi et gestion de demande de référence d'un kinésologue pour une étude de cas multidisciplinaire à la demande du Dr Poulin chiropraticien;
 - ii. Demande d'assistance et de support technique sur les méthodes d'intervention des kinésologues en GMF, pour l'élaboration d'un guide de référence pour les MD dans GMF. Le MSSS a sollicité l'expertise et la vision du kinésologue via la FKQ. Réunion avec le Conseil national de la kinésiologie pour les questions, les commentaires et l'appui des universités en lien avec le document de demande professionnelle en kinésiologie, 25 octobre 2013;
 - iii. Assister au Gala de l'AQG (gérontologie) pour affirmer partenariat entre FKQ et AQG et pour avoir occasion de rencontrer DR Hébert, la première Ministre Marois et présidents des Ordres professionnels (physiothérapeutes et psychothérapeutes), 1^{er} novembre 2013.
 - iv. Compléter liste des appuis à solliciter (continuel) et faire suivi du lobbyiste pour les sollicitations (MSSS au niveau service professionnel est prévu en janvier 2014)
 - v. Rencontre avec le directeur de l'organisation des services de première ligne intégrés, la direction générale des Services de santé et Médecine universitaire, le Ministère de la Santé et des Services sociaux pour présenter dossier de demande professionnelle, avoir leur opinion et perception de la profession et avoir leur appui. Le directeur et son équipe mentionne que l'inclusion du kin dans les GMF et la préparation d'une fiche de description des services professionnels du kinésologue à l'intention des médecins est l'une des démonstrations de l'intérêt du MSSS et du département des services professionnels d'avoir des kinésologues et qu'ils croient en la pertinence d'un ordre des kinésologues pour la protection du public et la qualité des services offerts

- f. Prise de connaissance du dépôt à l'OPQ d'une demande d'incorporation en ordre professionnel de l'AKKOMQ (je n'ai reçu aucun document de l'AKKOMQ alors que nous avons partagé notre document pour consultation avant notre dépôt).
 - i. Décembre 2013, suite à la lecture du dépôt de l'AKKOMQ nous continuerons notre démarche de reconnaissance individuelle.

9. Animer et coordonner les mécanismes d'action de la Fédération

- a. Suivi et coordination des actions des directeurs en collaboration avec la directrice générale.
- b. Suivi, assistance, support et négociation dans divers dossiers menés par les directeurs, membres du CA et collaborateurs : promotion de la kinésiologie, du kinésologue et de la fédération; représentation et support aux régions; congrès 2014 et autres dossiers.
- c. Support et encadrement des membres du CA
 - i. Support organisation des comités de FC et comités régionaux;
 - ii. Support, assistance et aide à la planification et à la gestion des communications (externes et internes) : plan communication, outils promotionnels organisation et partage du travail, modification des façons de faire et suivi des actions
 - iii. Discussion avec l'ensemble des membres du CA pour assurer compréhension de leur rôle, leur objectif et leur plan.
 - iv. 17 septembre 2013 : rencontre pour révision des rôles et responsabilités, pour une gestion de cas et pour ajustement des méthodes de gestions et d'intervention avec un(e) directeur (ce) fait avec l'assistance de Valérie.
 - v. Gestion du dossier des assurances
 - vi. Gestion conjointe avec la VP du dossier exonération de taxe
 - vii. Suivi aux membres du CA pour les appuyer dans leurs actions, s'il action il y a. Mon rôle n'est pas de faire le travail des autres. Je ne peux simplement pas le faire.

10. Gestionnaire du bureau de la fédération :

- a. Agir en tant que partie intégrante de l'équipe d'employé en répondant aux membres lorsque nécessaire, lorsque je suis interpellé par un membre, la DG, l'employé ou tout autre personne ou dossier nécessitant l'intervention du président de la FKQ.

- b. Gestion et supervision du travail du bureau et des employés de la Fédération. Révision des tâches et des conditions de travail des employés (nombre d'heures, vacances et salaires);
- c. Processus de révision des tâches et réorganisation du travail en cours : l'objectif de cette année est de continuer à optimiser le rendement, grâce entre autres à un site web et un système de gestion électronique plus efficaces, d'amener une plus grande participation bénévole des membres et une meilleure collaboration avec les régions.
- d. Planification, conjointement avec la directrice générale, du plan d'action tenu à jour du mieux possible : prioriser les actions; adapter les méthodes de travail; répondre rapidement et efficacement aux besoins des membres et du CA.
- e. Nombreuses discussions et rencontres avec les employées du bureau de la FKQ pour faire suivi des dossiers en cours, des plaintes reçus et pour apporter support nécessaire à réalisations des nombreux mandats et objectifs.
 - i. Rencontre gestion mensuelle ou bimensuel en personne ou par téléphone
 - 1. Gestion organisationnelle (suivi des actions, des tâches et des dossiers en lien avec le bureau administratif);
 - a. Remplacement partiel de Valérie pendant ses vacances (suivi et réponse aux courriels et appel urgent ou simple et rapide à répondre. (du 12 au 30 août 2013)
 - b. Assistance à la DG pour gestion et opération du bureau (arrêt de travail d'employé, besoin ponctuel)
 - 2. Gestion employées (plaintes, rendement/efficacité, révision des tâches, congédiement et embauche, etc.)
 - a. Aide à l'embauche d'une nouvelle employée
 - b. Évaluation de la DG et discussion avec CA pour augmentation, proposition entendue avec Directrice des finances qui a proposé une forme d'augmentation, proposition finale envoyée le 28 novembre 2013, revue et corrigé en décembre et finaliser en janvier 2014
 - 3. Révision des comptes à payer et signature des chèques.

11. Association régionale et congrès

- a. Modification du protocole d'entente et négociation avec l'AKRQ et l'AKMCQ.
- b. Suivi et support de la préparation du Congrès 2014.
- c. Sollicitation des régions pour appui financier pour projet d'étude socio-économique.
- d. Collaboration et suivi des associations régionales et nouveau regroupement par appui et support à la représentante des régions

12. Représentation de la FKQ et promotion de la profession

- a. Publicité et rayonnement
 - i. Réalisation d'entrevue
 - 1. 10 décembre pour le journal LA Presse avec Sophie Allard, sujet : les tendances de la pratique d'activité physique pour 2014.
- b. Relation avec l'AKKOMQ - dossier OPQ
 - i. Depuis les reprises des discussions et de la collaboration avec l'AKKOMQ, la FKQ a toujours été claire qu'elle consulterait l'AKKOMQ pour le dossier de demande professionnelle, mais que celle-ci serait déposée uniquement par la FKQ et que l'appui de l'AKKOMQ ne serait pas sollicité afin d'éviter la levée de boucliers de la part de l'ordre des Physiothérapeutes du Québec ou de l'Office de professions du Québec (OPQ). Le président de l'AKKOMQ, ne partageant pas cet avis, s'était toutefois dit d'accord pour respecter notre décision et notre démarche à l'époque (nous parlons ici d'un compte rendu d'une discussion du 2 avril 2012)
 - ii. Contact de Kandy Mallet, en septembre 2013, après parution du mot du président sur le dépôt éminent de notre demande d'ordre professionnel en kinésiologie.
 - 1. Dit avoir des avancées au niveau du dossier exonération de taxe (les nouvelles sont qu'il y aura des rencontres avec des personnes clé à gouvernement). Ils vont faire un suivi des démarches ultérieurement.

- a. À ce jour, le dossier n'a pas progressé et l'AKKOMQ a engagé d'autres démarches dont nous vérifions actuellement la pertinence et la possibilité de joindre nos efforts ou d'utiliser d'autres moyens plus efficace, s'il y a lieu.
 2. Dit que leur lobbyiste a des informations importantes en lien avec la demande professionnelle, mais pas de divulgation. Devait faire parvenir information ... en attente. Rappel par courriel à Kandy le 1^{er} octobre.
 3. Plusieurs échanges entre président de l'AKKOMQ, Kandy Mallet (courriel et téléphonique) et finalement avec Roberto Poirier (courriel uniquement). La conclusion de ceux-ci était que l'AKKOMQ voulait faire valoir des points, non divulgués, et avoir un aval sur la demande. De plus, les commentaires, peu élogieux de la part des représentants de l'AKKOMQ, ont mené à la fin des discussions entre la FKQ et l'AKKOMQ. Il est à noter que la FKQ a été claire et transparente tout au long du processus, allant même jusqu'à partager toutes les informations, dont le document de demande de constitution d'un ordre, à l'AKKOMQ.
- c. Force armée canadienne : pas de reconnaissance de l'accréditation de la FKQ pour les kinésiologues, seulement SCPE
- i. Francis a communiqué avec Pascal Vincent pour avoir les coordonnées de la personne responsable du dossier aux forces armées canadiennes.
 - ii. Francis a communiqué avec Ben Ouellette, responsable service professionnel en AP aux forces armées canadienne. Il confirme la couverture d'assurance des FAC et nous a envoyé lettre le confirmant.
 - iii. Aussi confirmation avec JF Gacougnolle du Comité syndic que les personnes qui font la promotion de la santé ou la gestion n'ont pas besoin d'assurance, ils doivent signer la décharge d'achat d'assurance de la FKQ.
- d. TMVPA
- i. Sous-comité qualité de l'intervention en AP
 1. Révision de nouveau et commentaires sur le document produit : proposé une réunion de travail ensemble lecture, analyse et rédaction des commentaires envoyés entre le 5 et le 9 septembre 2013.
 2. Octobre et novembre 2013, échange courriel et discussion avec JP Brunelle, président sous-comité qualité de l'intervention, et avec Monique Dufour, chargé de la TMVPA pour MSSS, pour faire valoir les aspects manquants du document de la qualité de l'intervention en AP produit par le sous-comité. LA FKQ a fait valoir continuellement que la qualité de l'intervention en AP ne se limitait pas uniquement au plaisir d'être actif, mais il n'y a pas eu d'écho au sous-comité ni à la TMVPA.
 3. Document sur qualité d'intervention accepté par la table, la FKQ s'est ralliée à la majorité, mais n'a pas apposé son logo sur le document, car nous croyons que la qualité d'une intervention en AP ne se limite pas au FLOW ou au plaisir d'être actif, les aspects de compétences et de sécurité sont essentiels. Beaucoup plus que de la façon qu'ils sont mentionnés (brève allusion) dans le document.
 4. Agir en tant qu'ambassadeur de la Qualité de l'intervention en étant la personne qui sera formée en février 2014.
 - a. Participation à la formation d'ambassadeur de la Qualité d'intervention présenté par JP Brunelle au campus de l'université de Sherbrooke à Longueuil. Le rôle de l'ambassadeur est d'apporter l'expertise apprise et de favoriser l'intégration des concepts de la qualité de l'intervention en AP au sein de son organisme (FKQ).
- e. Coalition québécoise sur la problématique du poids
- i. Participer aux échanges et discussions sur tous les dossiers mis de l'avant par la coalition
 - ii. Réviser, endosser et collaborer à la rédaction des documents (lettre, pétition, avis, etc.) de la coalition poids.

- f. CNK et relation avec université
 - i. Gestion de la reconnaissance des compétences des étudiants comme intervenant en activité physique (du 20 au 27 janvier). Besoin de préciser les acquis nécessaires pour qu'un étudiant en kinésiologie puisse commencer à intervenir de façon sécuritaire et efficace avec de la clientèle dans un centre de CP. (Critère : 45 crédits réussis et/ou en voie d'obtention de 60 crédits; avoir réussi le cours d'évaluation des déterminants de la CP et être sous la supervision d'un kinésologue gradué, idéalement membre de la FKQ.
- g. Activités diverses
 - i. Lobbysme corporatif et promotion via kiosque ou présence à divers évènement :
 - 1. grand rassemblement entreprise en santé par GES au palais des congrès le 14 mai 2013, rencontré personne clé à GES et autres organisations et présence au kiosque de la FKQ.
 - 2. Action sera répétée le mardi 15 avril 2014, lors du Grand Rassemblement entreprise en santé de 2014.
 - ii. Représenter la FKQ auprès du MELS au sujet du livre vert
 - 1. Consultation à Québec : 20 juin 2013
 - 2. Réunion préparatoire avec directrices des communications internes et externes (Valérie en vacances) 21 août 2013
 - 3. Plan de travail et point abordés lors de la réunion rédigé par directrice communication externe le 28 août 2013
 - 4. Révisé par président et directrice générale puis envoyé à Hatley firme de communication en cour de rédaction version finale demande d'ordre professionnel pour harmonisation des informations et du message (3 au 9 septembre 2013)
 - 5. Dépôt du mémoire de la FKQ le 9 septembre 2014
 - iii. Représenter la FKQ auprès du MSSS
 - 1. Support à l'implantation du kinésologue dans les différents milieux d'intervention professionnels. Assurer leur indépendance professionnelle, que leurs rôles et leurs interventions rencontrent les exigences de la FKQ
 - a. CSSS et GMF pour la région de Montréal avec Cathy Dresdell (plusieurs discussions téléphoniques et une réunion skype le 10 décembre)
 - b. Pour l'ensemble de la province au niveau MSSS service professionnel via Dr Antoine Groulx et adjointe Mme Geneviève Landry
 - c. Rencontre avec le Dr Groulx et son équipe pour établir la collaboration entre MSSS et FKQ pour l'élaboration d'une fiche sur le kinésologue à l'intention des Md des GMF pour connaître le kinésologue et de l'utiliser de façon optimale.
 - iv. Réunion préparatoire en vue d'une rencontre d'une personne clé, de la direction du PPMC, avec le Ministre Réjean Hébert de la santé. En collaboration avec l'université Laval, nous avons clarifié le rôle du kinésologue en milieu de santé et du message à passer au Dr Hébert (23 août 2013, réunion de préparation avec représentant de ULaval)
 - v. Rédaction lettre d'appui demandé par le CHUM pour financement d'une étude clinique touchant secteur d'intervention du kinésologue en milieu hospitalier.
 - vi. Présenter la FKQ aux étudiants de 1^{re} année de l'Université de Montréal sur invitation de François Prince le 4 septembre 2013
 - vii. Agir en tant que consultant expert en kinésiologie pour la santé au Travail dans groupe de travail de Mario Messier pou INSPQ

13. Conseil National (CN) de la kinésiologie :

- i. Une seule rencontre a eu lieu à l'automne 2013 pour faire le point sur la demande professionnelle de la FKQ à L'OPQ et avoir appui du CNK et des universités concernées.

14. **Dossier des assurances remboursement des services en kinésiologie:** remboursement des frais des services du kinésologue par les assureurs. Représentation de la FKQ et lobbyisme auprès des compagnies d'assurances et autres intervenants clés pour l'inclusion des services en kinésiologie
- a. Dossier en collaboration avec GES
 - i. 18 juin 2013, première rencontre de travail avec GES. Préparation et recueil d'information
 - ii. 17 juillet 2013, 2^e rencontre de travail, revoir champs de compétence, actes, définition, réseau d'influence, etc.
 - iii. Complété le document de travail demandé par GES pour rencontre du 25 juillet 2013
 - iv. Compléter grille d'analyse des professionnels en lien avec kinésologue pour compréhension de GES 9 septembre 2013
 - v. Nouvelle rencontre avec GES le 22 octobre 2013 pour discussion sur avantage du kinésologue en lien avec les travailleurs par rapport aux autres professionnels de la santé.
 - vi. Réunion téléphonique avec Marie-Claude Lafleur, responsable de notre dossier, et Marie-Claude Pelletier, DG de GES, Valérie et moi, pour orienter argumentaire final et finaliser stratégie auprès des assureurs afin de faire intervention efficace auprès des employeurs (acheteur d'assurance). 13 février 2013
 - vii. En attente de l'argumentaire final rédigé par Marie-Claude Lafleur (des problèmes de santé ont retardé la livraison du produit).
 - b. Assureur
 - i. Nous avons appris qu'Assurance Desjardins rembourse les services de kinésiologie pour ses polices d'assurance en Ontario. J'ai tenté d'avoir des réponses concernant le remboursement des mêmes services au Québec sans succès.
 - ii. Les processus de lobbying auprès des assureurs et des employeurs devraient débiter tout juste après le congrès 2014 de la FKQ.
15. Exonération de taxes
- a. Suivi fait à Kandy Mallet, président de l'AKKOMQ (anciennement APKKOPQ), pour le dossier exonération de taxe et sa demande de support financier. Un support financier possible avait été accepté par la FKQ sous les conditions de fonctionnement de la FKQ. Toutefois, la FKQ n'a pas été consultée pour le choix de la stratégie, ni celui de la firme-conseil et l'AKKOMQ n'a pas pris en considérations les éléments soulevés par la FKQ : procéder par appel d'offre, le choix de la firme-conseil remis en question, la présentation d'une proposition plus détaillée par le lobbyiste; avoir accès à la demande de service en bonne et due forme et pouvoir reconsidéré la stratégie opté.
 - b. La demande de financement de l'AKKOMQ de 5 000\$ à la FKQ pour le dossier mené par ces derniers fut présentée au CA, le 13 juin 2013.
 - c. L'AKKOMQ décide d'aller de l'avant malgré notre non-implication au financement. Compte tenu de la situation de l'AKKOMQ, des relations avec la FKQ et des conditions non présentent pour obtenir l'exonération de taxe; la FKQ a décidé de laisser l'AKKOMQ gérer seul leur dossier d'exonération de taxe en kinésiologie, tel qu'elle l'entend. LA FKQ continue de suivre de près le dossier

J'espère que ce résumé vous permettra de bien comprendre les enjeux de la FKQ et de constater tous les actions et les efforts déployés par votre président pour vous servir le mieux possible. J'effectue mon travail avec conviction, transparence et bonne foi. Si vous avez des questions ou commentaires, je vous invite à m'en faire part par courriel à president@kinesiologue.com ou à venir me poser vos questions et émettre vos commentaires lors de l'AGA 2014, le samedi 3 mai 2014.

Francis Gilbert, Président

RÉALISATIONS POUR L'ANNÉE 2013-2014

1. Politique dons et commandites

- Établissement d'une politique d'octroi de dons et commandites propres à la FKQ pour les membres et organismes externes.
 - a. Politique entérinée par le CA de la FKQ

2. Dossier OPQ

- Participation dans l'élaboration du document à remettre à l'OPQ ainsi que dans le suivi du dossier suite à son dépôt.

3. Autres

- Assurer la représentation de la FKQ lorsque le président ne peut le faire
- Participation aux discussions dans dossier « thérapeutes du sport »

Participation	Buts	Dates
6 réunions du CA de la FKQ	<ul style="list-style-type: none">• Discussions sur les dossiers divers de la FKQ	13 juin 2013, 16 juillet 2013 (Skype), 27 août 2013 (Skype), 25 septembre 2013 (Skype), 7 novembre 2013 (Skype), 30 janvier 2014 (Skype)
Réunions et téléconférences - Dossier OPQ	<ul style="list-style-type: none">• Participation dans l'élaboration du document à remettre à l'OPQ pour une demande d'Ordre professionnel.	Toute l'année

Émilie Lachance, Vice-présidente

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Valérie Lucia

J'aimerais faire une mention de félicitations aux membres bénévoles du Conseil d'administration qui ont consacré leur précieux temps pour travailler sur les dossiers de la FKQ. J'aimerais également faire une mention de félicitations spéciale à notre président, Francis Gilbert, pour sa participation active et sa grande initiative quant aux différents dossiers de la Fédération. Nous travaillons très fort à l'amélioration de nos services ainsi qu'à l'avancement de la profession et sommes très reconnaissants de son travail exceptionnel bénévole au sein de la FKQ.

STATUT DES ABONNEMENTS

En date de clôture de l'exercice financier, soit le 31 décembre 2013, la FKQ comptait **829** membres en plus de 224 membres étudiants gratuits (en première année d'étude), soit une augmentation de **76** membres par rapport à l'an dernier. Un record de tous les temps! Vous trouverez ci-dessous la proportion des membres (2013) selon leur catégorie et leur région, ainsi qu'une figure indiquant l'augmentation des abonnements au fil des ans.

Figure 1 : Courbe de l'abonnement de 2000 à 2013

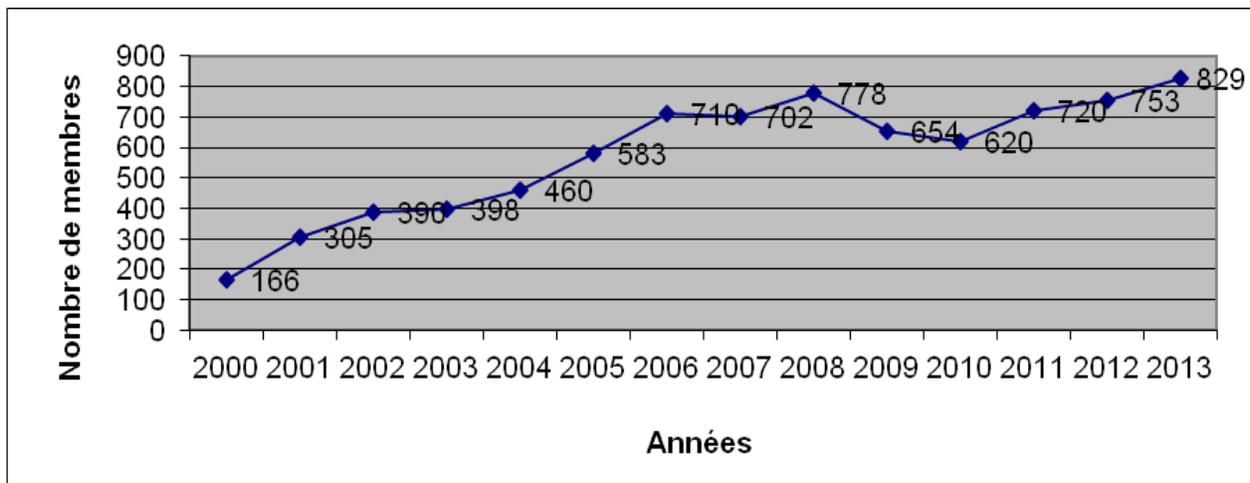


Figure 2 : Nombre de membres selon la catégorie

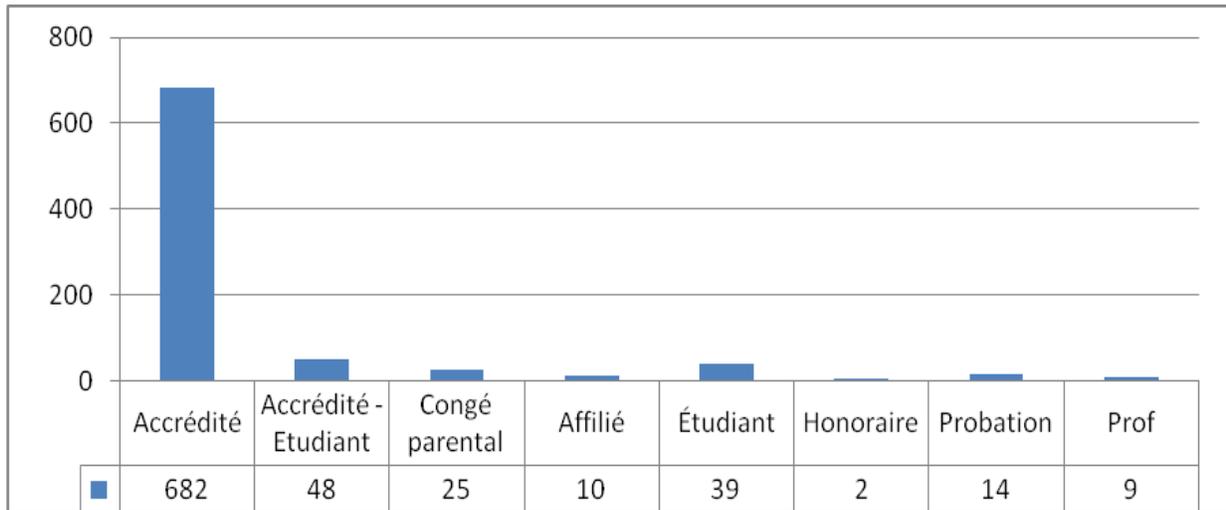
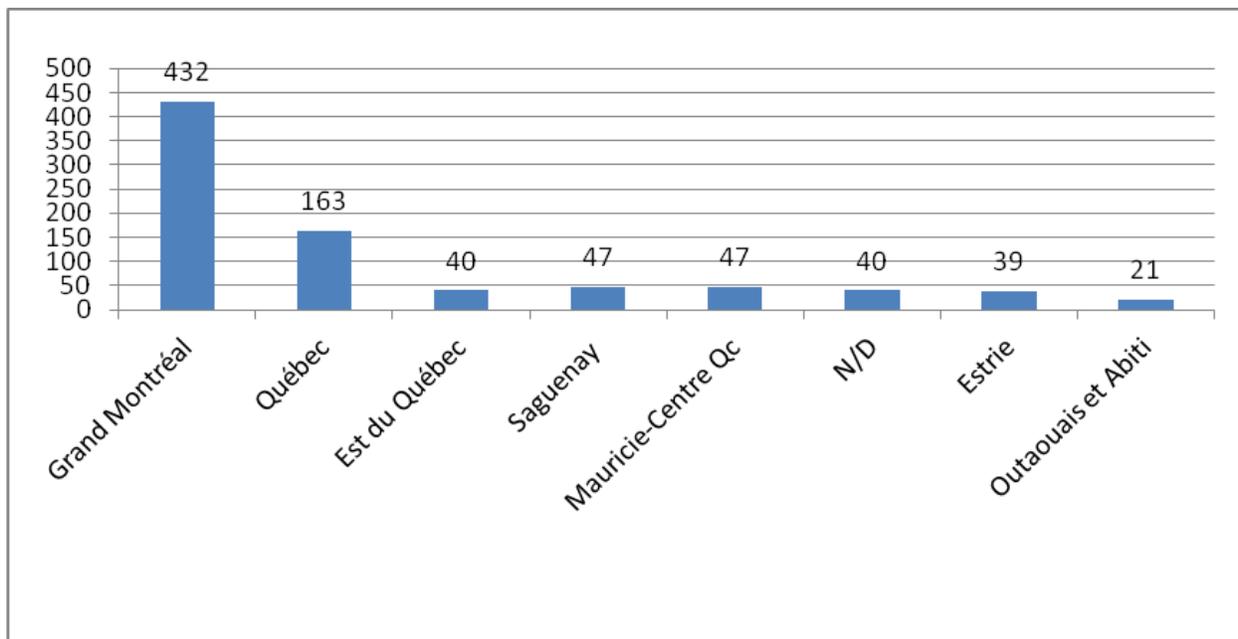


Figure 3 : Nombre de membres selon la région



RÉALISATIONS POUR L'ANNÉE 2013-2014

- **DEMANDE DE PROFESSIONNALISATION - DÉPÔT À L'OPQ**
 - Planification des rencontres de travail du comité de rédaction de la demande et ses collaborateurs (comité syndic, CA, autres parties concernées)
 - Rédaction de la demande 2013 avec le comité en question.
 - Rédaction de communiqués de presse en lien avec la demande.
 - Coordination du dépôt à l'OPQ (9 octobre 2013).
 - Coordination de l'appel d'offre pour firme de lobbying.
 - Planification et participation aux réunions (universités, lobbyiste, ministres et/ou adjoints, ordres professionnels concernés, etc.). *Voir rapport du président pour rencontres en question.

- **SITES INTERNETS (FKQ ET CONGRÈS) ET SYSTÈME DE GESTION DE MEMBRES**
 - Planification et rencontres multiples de travail avec HPJ Solution pour créer le squelette des sites Internet (FKQ et Congrès) et du système de gestion.
 - Planification et rencontres multiples de travail avec les directions de communications pour rédiger le contenu du site Internet.
 - Correction et lancement du des sites Internet (FKQ et Congrès) et du système de gestion.

Je souhaite remercier tous les membres pour leur patience et encouragements tout au long du processus qui a été facile pour certains mais un peu plus complexe pour d'autres. Le système de gestion est un travail en continu mais nous sommes fiers de sa performance et du potentiel qu'il représente lorsqu'il sera complété.

- **ALLIANCE CANADIENNE DES KINÉSIOLOGUES et DOSSIER ASSURANCES RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE**
 - Participation au processus d'appel d'offre pour une assurance propre aux membres du Québec.
 - Participation au processus d'appel d'offre pour le renouvellement d'une meilleure assurance avec l'Alliance canadienne des kinésiologues.

- **COMITÉ SYNDIC**
 - Planification et participation aux rencontres de travail du Comité syndic.
 - Témoin déléguée dans le traitement des plaintes.
 - Rédaction de lettres officielles ou de mémo Infokine reliés au traitement de plainte ou de cas.

- **PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2010-2015**
 - En collaboration avec les directeurs, coordonner et assurer le suivi et la réalisation des actions contenues dans la planification stratégique.
 - Réviser le contenu et la forme du document sur la planification stratégique.

- **GESTION DU BUREAU DE LA FÉDÉRATION**
 - Gestion et supervision du travail du bureau et de(s) employé(es) de la Fédération, sous la supervision du président.
 - Remplacement et embauche du personnel.
 - Gestion de la comptabilité.
 - Gestion des sites Internet de la FKQ (affichage d'emplois, des formations continues, des nouvelles, etc.), du site Internet du Congrès et du système de gestion.

- **REPRÉSENTATION DE LA FKQ**
 - Délégation à la Table multisectorielle pour une mode de vie physiquement actif (TMPVA)
 - Représentation au sein de la Coalition Québécoise pour la problématique sur poids.

- **DOSSIER ASSURANCE COLLECTIVE**

Inclusion des services en kinésiologie dans les régimes d'assurances collectives :

- Planification des rencontres de travail avec GES et le président.

- **RAPPORT SOCIO ÉCONOMIQUE (APPORT DU KINÉSIOLOGUE DANS LA GESTION DES MALADIES CHRONIQUES)**

- Planification des rencontres de travail avec la rédactrice DATA4ACTION en chef.
- Révision du document.
- Rédaction de communiqué de presse relié au document.

- **FORMATION CONTINUE SUR LA TENUE DE DOSSIER**

- Octobre 2012 : planification et organisation de notre premier **webinaire** sur la tenue de dossier (100 participants et tout un succès!)

Valérie Lucia, Directrice générale

LE RÔLE DU DIRECTEUR DE L'ACCREDITATION ET DE LA FORMATION CONTINUE

- Coordonner les orientations que l'accréditation doit prendre pour les années futures.
- Réviser l'examen d'accréditation.
- Traduire l'examen d'accréditation.
- Analyser les demandes d'accréditation de formations continues proposées à la FKQ par les associations régionales ou par d'autres organismes.
- Réviser annuellement le tableau de formation continue afin d'accorder le nombre adéquat de crédits de formation continue pour les séminaires organisés.
- Soutenir le bureau quant à l'application du calcul des crédits de formation continue nécessaire au maintien du statut de membre accrédité.
- En collaboration avec le responsable des régions, organiser de nouvelles formations continues ou exporter les formations continues offertes par les régions.
- En collaboration avec le responsable des régions, voir à la formation continue à distance.
- Siéger sur le Comité syndic.
- Siéger sur le Conseil d'administration.

RÉALISATIONS POUR L'ANNÉE 2013-2014

- Présence à 4 réunions du conseil d'administration et à 2 réunions du comité syndic.
- Plus de 7 séances d'examen d'accréditation en groupe ont été réalisées.
- Révision de la pondération à l'examen d'accréditation.
- Exploration pour trouver un fournisseur de service en *e-learning*.
- Analyses des demandes d'accréditation de formation.
- Suivis des demandes de reconnaissance des crédits de formation continue.

PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2014-2015

- Réviser l'examen d'accréditation (avec le soutien du Conseil d'administration de la Fédération).
- Traduire l'examen d'accréditation révisé.
- Signer un contrat avec un fournisseur de service en *e-learning* pour offrir plus de formations à distance.
- Réviser le tableau de reconnaissance des crédits de formation continue et rédiger un guide descriptif.

Etienne Dumais-Roy, Directeur de l'accréditation et de la formation continue

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DES COMMUNICATIONS INTERNES

Marie-Claude Leblanc

LE RÔLE DU DIRECTEUR DES COMMUNICATIONS INTERNES :

- Travailler de concert avec la directrice générale afin d'assurer la bonne conduite de la communication interne de la Fédération.
- Voir au développement du bulletin Infokine (recherche d'articles, etc.).
- Voir au développement et à la coordination d'un réseau de communication auprès des membres de la Fédération.
- Voir au développement et à la tenue du site intranet de la Fédération.
- Voir à soutenir l'action de communication interne des Associations Régionales.
- Siéger au Conseil d'administration.

RÉALISATIONS POUR L'ANNÉE 2013-2014

- Soutien au déploiement du plan de communication.
- Soutien au développement du NOUVEAU site internet !
- Représentante de la FKQ sur le comité « école active » de la Coalition Poids.
- Représentation de la Fédération (en remplacement de Valérie et Francis) sur la Table Mode de Vie Physiquement Actif du Québec (TMVPA).
- Rédaction d'articles pour notre Infokine.
- Révision des Infokines, le Journal officiel de la Fédération.
- Développement d'une nouvelle chronique des « bons coups » du kinésologue.
- En collaboration avec la représentante des régions, recensement des associations étudiantes en kinésiologie et invitation d'un représentant de chaque association étudiante au CA de la FKQ.
- Plusieurs représentations pour la FKQ auprès des étudiants et pour une première fois dans l'histoire de la FKQ, toutes les Universités du Québec ont reçu une visite d'un représentant de la FKQ dans les 12 derniers mois !
- Soutien actif auprès des Associations étudiantes en kinésiologie, selon les besoins.
- Développement de la présentation (PPT) de la FKQ en anglais, qui a été présenté aux étudiants de l'Université Concordia et aux étudiants de l'Université McGill.
- En collaboration avec la représentante des régions, soutien de la représentation dans les régions avec une activité de formation continue.
- Gestion des communications internes.
- Participations aux réunions du Conseil d'administration.

Total des heures d'implication bénévole pour l'année :

280 heures

PISTES FUTURES DE DÉVELOPPEMENT RECOMMANDÉES POUR 2013-2014

- Créer des liens étroits avec les Associations étudiantes en Kinésiologie pour assurer un lien de communication en continu
- Démarchage en continu pour trouver des articles pertinents pour notre Infokine
- Partage des outils de pratique pour nos kinésologues par le biais de nos moyens de communication (Infokine et Site internet).
- Traduire le site internet de la Fédération en anglais.
- Démarcher activement le marché des kinésologues anglophones du Québec.

Marie-Claude Leblanc, B.Sc. Kinésologue
Directrice des communications internes

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DES COMMUNICATIONS EXTERNES

Stéphanie Bergeron

RÔLES DE LA DIRECTRICE DES COMMUNICATIONS EXTERNES:

- Travailler de concert avec la directrice générale afin d'assurer la bonne conduite de la communication externe de la Fédération.
- Faire la promotion du kinésologue auprès de la population.
- Faire la promotion du kinésologue auprès des professionnels de la santé.
- Faire la promotion du kinésologue auprès des employeurs.
- Développer et mettre à jour le matériel promotionnel de la Fédération.
- Développer et mettre à jour le site Internet de la Fédération.
- Responsable des activités de la Fédération sur les médias sociaux.
- Responsable des activités médiatiques de la Fédération.
- Représentation de la Fédération dans les congrès, salons d'exposition et événements en lien avec la kinésiologie.
- Siéger sur le Conseil d'administration.
- Siéger sur le Conseil exécutif.
- Ce poste est d'un mandat de 2 ans.

RÉALISATIONS POUR L'ANNÉE 2013-2014:

Tout d'abord, je tiens à vous remercier de m'avoir fait confiance et donné l'opportunité de faire ma part dans l'avancement et la reconnaissance de notre profession. Cette année a été bien remplie de nombreux projets vraiment inspirants. J'évalue mon temps d'implication bénévole à plus de 700 heures.

1. Développer un plan de communication efficace

Veiller à la mise en place de la planification stratégique actuelle:

- I. Accroître la notoriété du kinésologue auprès des décideurs, des professionnels de la santé et de la population québécoise:
 - a. Développer des partenariats avec des organismes clés pour promouvoir le kinésologue.
 - b. Promouvoir le kinésologue auprès des professionnels de la santé et favoriser les partenariats avec ces derniers.
 - c. Faire reconnaître la définition du kinésologue et ses champs de compétences par le système de santé québécois.
 - d. Promouvoir l'embauche du kinésologue auprès des employeurs potentiels.
- II. Positionner la Fédération des kinésologues du Québec comme un des acteurs incontournables dans le domaine de l'activité physique:
 - a. Faire de la Fédération des kinésologues du Québec l'organisme de référence en kinésiologie au Québec.
 - b. Faire de la Fédération des kinésologues du Québec l'un des principaux porte-paroles en matière d'activité physique au Québec.
 - c. S'impliquer dans le débat public en lien avec l'activité physique.

En ce moment, nous sommes en processus d'appel d'offre pour engager une firme de communication afin de développer une démarche de communication professionnelle et cohérente.

2. Développer le site internet de la Fédération

Dans le but d'actualiser l'image de la Fédération et d'assurer un meilleur service à la clientèle, le Conseil d'administration a retenu les services de la firme HPJ Solution afin de rehausser son système de gestion des membres ainsi que son site internet.

- Élaboration de la structure du site internet, c'est-à-dire définir les principales sections ainsi que les différents onglets qu'elle contient.
- Établir le contenu des différentes sections en tenant compte des différents publics cibles (médias, grand public, étudiants, kinésiologues membres et non-membres).
- Rédaction de l'ensemble des textes pour chacune des sections et tous les onglets.
- Participer à plusieurs rencontres avec la directrice générale, la directrice des communications internes et la firme HPJ Solution.

Nous avons travaillé sur ce projet pendant plusieurs mois jusqu'à son lancement au mois de décembre. En collaboration avec la directrice générale, nous travaillons encore constamment à optimiser la forme ainsi que le contenu du site internet.

3. Développer et gérer le nouveau blogue de la Fédération

Afin de faire de la Fédération des kinésiologues du Québec l'organisme de référence en kinésiologie ainsi que l'un des principaux porte-paroles en matière d'activité physique au Québec, nous avons créé le blogue officiel de la Fédération. Ce blogue permet également de démontrer à l'ensemble de la population, y compris les employeurs et professionnels de la santé, que le kinésologue est le spécialiste de l'activité physique.

- Élaboration du concept et du format du blogue.
- Recrutement des kinésiologues blogueurs.
- Élaboration du contenu en collaboration directe avec les blogueurs.
- Révision, correction et approbation des articles avant leur publication.
- Partage et suivi des publications sur les médias sociaux.

Actuellement, nous publions environ deux articles par mois et avons l'intention d'augmenter graduellement la fréquence de nos publications.

4. Augmenter la visibilité de la Fédération via les médias sociaux

De nos jours, il est essentiel de se retrouver sur les réseaux sociaux afin de rejoindre le public et d'accroître sa notoriété. Les médias sociaux permettent de communiquer directement avec le public et de voir ce qui est important pour eux. C'est aussi l'occasion idéale de faire valoir son expertise.

a) Facebook

La page Facebook officielle de la Fédération des kinésiologues du Québec s'adresse à un public très vaste. Par conséquent, les publications comprennent des nouvelles sur la Fédération, ses activités et ses services, de même que des articles sur l'activité physique et tout ce qui a un lien avec la kinésiologie au sens large.

- Mise à jour de l'image de la Fédération sur Facebook.
- Mise à jour des informations sur la Fédération.
- Publication des nouvelles, activités et services de la Fédération à chaque semaine.
- Publication des articles de blogue deux fois par mois.
- Recherche et publication d'articles d'intérêt pour notre public cible à chaque jour.
- Agir à titre de modérateur pour les commentaires sur la page.
- Répondre aux questions du public.

Il est à noter qu'au mois de mai 2013, il y avait 390 abonnés à notre page Facebook. Au même moment cette année, il y a maintenant plus de 1100 personnes qui suivent les activités de la Fédération sur notre page officielle. La Fédération des kinésiologues du Québec a également un groupe Facebook qui se veut un lieu privilégié exclusif d'échange et de collaboration entre les kinésiologues membres de la Fédération.

- Gérer l'approbation des publications.
- Répondre aux questions des membres, s'il y a lieu.

La gestion de ce groupe est faite conjointement avec la directrice générale.

b) LinkedIn

La page LinkedIn de la Fédération des kinésiologues du Québec s'adresse aux entreprises et aux professionnels de la santé. Les kinésiologues, en s'abonnant à notre page officielle, montrent que leur profession est régie par une organisation professionnelle. Il s'agit d'une occasion de faire valoir notre profession auprès des autres professionnels et des employeurs.

- Mise à jour de l'image de la Fédération sur LinkedIn.
- Mise à jour des informations sur la Fédération.
- Publication des nouvelles et activités de la Fédération à chaque semaine.
- Publication des articles de blogue deux fois par mois.
- Recherche et publication d'articles d'intérêt pour notre public cible à chaque jour.

Au mois de mai 2013, il y avait 115 abonnés à notre page LinkedIn. Cette année, il y a maintenant plus de 350 personnes qui sont abonnées à la page officielle de la Fédération.

c) Twitter (@FKQc)

Le compte Twitter de la Fédération des kinésiologues du Québec s'adresse aux individus et aux entreprises qui veulent se tenir ou courant de l'actualité dans le domaine de la kinésiologie au Québec.

- Mise à jour de l'image de la Fédération sur Twitter.
- Mise à jour des informations sur la Fédération.
- Publication des nouvelles et activités de la Fédération à chaque semaine.
- Publication des articles de blogue deux fois par mois.
- Recherche et publication d'articles d'intérêt pour notre public cible à chaque jour.

Au mois de décembre 2013, il y avait 100 abonnés à notre compte Twitter. Actuellement, il y a presque 200 personnes qui suivent les activités de la Fédération sur notre compte officiel.

5. Renouveler le matériel promotionnel de la Fédération

a) Produire de nouvelles affiches et dépliants faisant la promotion du kinésiologue afin de:

- Faire de la promotion auprès du public lors d'événements
- Faire de la promotion dans les salles d'attentes de cliniques médicales
- Faire de la promotion dans les entreprises embauchant les kinésiologues.

Ce projet est en cours de réalisation et sera mis en œuvre à la suite de la sélection de la firme de communication (voir point 1).

b) Produire un nouveau kiosque professionnel pour la représentation lors de multiples événements.

c) Produire une nouvelle bannière portable pour la tournée des classes et les événements de plus petite envergure.

Cette action est concertée avec la représentante des régions afin de produire des bannières pour les associations régionales et assurer une visibilité à travers le Québec.

6. Création de capsules vidéo promotionnelles

Afin de faire la promotion du kinésologue auprès du public et de faire connaître la définition du kinésologue et ses champs de compétences, nous travaillons sur la création de capsules vidéo promotionnelles. Ces capsules se retrouveront sur notre site Internet et seront partagés sur les médias sociaux.

- Élaboration du concept et du format des capsules vidéo.
- Recrutement de la compagnie de production vidéo.
- Élaboration du contenu en collaboration avec les producteurs.
- Révision, correction et approbation des scénarios.

Nous sommes à l'étape d'établir les différents scénarios. Aussi, nous travaillons sur la meilleure stratégie de diffusion afin d'atteindre le plus grand nombre de personnes.

7. Participation à des événements clés en lien avec la kinésiologie

La participation à de nombreux événements permet de favoriser le positionnement du kinésologue et de la Fédération auprès de plusieurs clientèles cibles.

- a) Participer aux événements adressés aux professionnels de la santé
 - Colloque de l'Association québécoise de gérontologie 2014
- b) Participer aux événements adressés aux employeurs potentiels en kinésiologie
 - Rassemblement santé et mieux être en entreprise - mai 2013
 - Rassemblement santé et mieux être en entreprise - avril 2014
- c) Participer aux événements sportifs de grande envergure
 - Grand Défi Pierre Lavoie (entente de partenariat en cours)
 - Marathon Oasis de Montréal (entente de partenariat en cours)
- d) Participer aux événements grand public en lien avec l'activité physique
 - Salon de l'activité physique 2014 - avril 2014
 - Congrès de la Société de l'arthrite du Québec - octobre 2014

Récemment, nous avons établi un plan d'action en collaboration avec les associations régionales afin de maximiser la représentation du kinésologue et de la Fédération à travers tout le Québec.

8. Mise en place des comités des communications externes

Nous avons toujours besoin de l'aide de nos membres pour répondre aux demandes grandissantes des communications externes.

a) Le comité événements

Ce comité est formé de membres qui se portent volontaires pour représenter la Fédération dans les divers événements où la Fédération est présente. Il y a 15 kinésologues faisant partie de ce comité.

b) Le comité web

Ce comité est composé des kinésologues blogueurs qui font la rédaction des articles pour le blogue de la Fédération. Pour l'instant, nous avons 4 blogueurs.

c) Le comité d'experts

Ce comité est formé de kinésologues qui ont développé une expertise dans un domaine spécifique et qui acceptent de répondre aux questions de la part des organisations et des médias.

9. Développer des partenariats avec des organismes clés pour promouvoir le kinésologue

a) Association québécoise de gérontologie (AQG)

- Affichage de notre logo sur le site de l'association.
- Participation au magazine Vie et vieillissement qui s'adresse aux professionnels de la santé œuvrant auprès de la population âgée (médecins, pharmaciens, physiothérapeutes, nutritionnistes, etc.).

b) Partenariat avec l'Association Québécoise des Sciences de l'Activité Physique (AQSAAP)

- Incitatif pour les enseignants-chercheurs ainsi que pour les étudiants inscrits aux cycles supérieurs en kinésiologie de participer au congrès annuel de la Fédération.
- Combinaison de ressources dans l'attribution de prix lors des concours de présentation orale et par affiche.

10. Gérer les relations avec les médias

a) Présence médiatique de la Fédération

- Entrevue avec La Presse pour les perspectives d'emploi en kinésiologie - 3 août 2013
- Entrevue avec La Presse pour les tendances en santé 2014 - 22 janvier 2014

b) Partenariat avec le Journal Métro

- Échange de visibilité publicitaire contre du contenu rédactionnel - prévu pour l'automne 2014

Nous travaillons actuellement sur la section Info-presse de notre site Internet afin de rendre plus accessible les informations destinées aux médias. Aussi, nous travaillons sur une trousse média à intégrer à cette section afin de donner des outils aux médias pour promouvoir le kinésologue et la Fédération.

11. Autres réalisations

- Révision de la demande de professionnalisation déposée à l'OPQ.
- Révision/rédaction de communiqués de presse avec la directrice générale en lien avec la demande à l'OPQ.
- Participation à la rédaction d'un mémoire dans le cadre de la consultation publique sur le livre vert pour une nouvelle politique nationale du sport, du loisir et de l'activité physique du MELS.
- Révision du rapport socio-économique (apport du kinésologue dans la gestion des maladies chroniques).
- Révision de textes pour publication dans l'Infokine.
- Participation aux réunions du Conseil d'administration.
- Participation aux réunions du Comité de direction.

PISTES FUTURES DE DÉVELOPPEMENT POUR 2014-2015:

Objectifs à poursuivre:

- Développer un plan de communication efficace
- Développer le site internet de la Fédération
- Développer et gérer le nouveau blogue de la Fédération
- Augmenter la visibilité de la Fédération via les médias sociaux (Facebook, Twitter et LinkedIn)
- Participer aux événements adressés aux professionnels de la santé
- Participer aux événements adressés aux employeurs potentiels en kinésiologie
- Participer aux événements de grande envergure en lien avec l'activité physique
- Produire des communiqués de presse en lien avec le calendrier médiatique
- Favoriser la présence des kinésologues dans les médias

Stéphanie Bergeron, Directrice des communications externes

RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE DES ASSOCIATIONS RÉGIONALES

Julie Desgagné

LE RÔLE DE LA REPRÉSENTANTE DES ASSOCIATIONS RÉGIONALES :

- Établir une communication entre les associations régionales et s'assurer que les personnes ressources des associations régionales soient impliquées dans des actions et des décisions du conseil d'administration de la Fédération et vice et versa;
- Supporter les associations dans leurs naissances et leurs opérations;
- Identifier les besoins des associations régionales et trouver des solutions en collaboration avec la FKQ;
- Aider les associations régionales à recruter de nouveaux membres en entrant en contact avec les organismes pertinents au recrutement de nouveaux membres (universités, associations étudiantes, organismes professionnels, etc.) et en organisant des examens d'accréditation en région;
- Encadrer et supporter les responsables des associations étudiantes.

RÉALISATIONS POUR L'ANNÉE 2013-2014 :

Actions au sein du C.A.

- **Support et communications aux associations régionales :** principalement par courriel et par téléphone, la représentante des régions a communiqué avec les associations actives afin de voir à leur bon fonctionnement, de répondre à leur questions, de les soutenir dans leurs actions , partager les bons coups et de leur communiquer l'information provenant du C.A. de la FKQ. Faire une mise à jour des contacts des diverses associations. Collaborer avec les associations pour leur visibilité sur le nouveau site Internet de la FKQ.
- **Support aux autres régions :** Communications avec des membres de régions souhaitant augmenter ou contribuer auprès de la FKQ pour animer leur région (Montréal, Outaouais, Abitibi).
- **Visibilité de la FKQ auprès des étudiants internes:** la représentante des régions a travaillé de concert avec la directrice des communications afin d'augmenter la visibilité de la FKQ auprès des étudiants en kinésiologie. Prise de contact avec le représentant des associations étudiantes afin : qu'il soit invité sur le C.A. de la FKQ, de favoriser les communications et de soutenir la présence du représentant étudiant.. Aussi, les Universités ont reçus leur visite afin de discuter des avantages des étudiants à être membre de la Fédération. Le 1^{er} octobre 2013 la représentante des régions a visité les étudiants de première année de l'UQAC et les étudiants de l'Université Laval le 13 mars 2014.
- **Support au C.A. :** Apporter du soutien quant au dépôt de la demande de constitution en ordre professionnel. Soutenir le travail de la directrice des finances afin d'établir la mise à niveau de la liste des honoraires professionnels du kinésologue.

Les Associations régionales

- **Outaouais (AKRO) :** l'Association n'a pas été active en 2013-2014. Des discussions ont été vainement entamées pour réanimer la région.
- **Grand Montréal (AKGM) :** l'association n'est pas active, avec la FKQ il a été convenu qu'il est préférable que les membres désirant s'investir s'implique à la FKQ pour faire rayonner des activités sur le territoire de cette région regroupant la majorité des membres.

Région	Activités principales	AGA	Formation continue
Est du Québec (AKEQ)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rédaction de la planification stratégique. ➤ Conception d'un logo personnalisé. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le 12 avril 2014. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La course à pied, le 22 février 2014. ➤ L'ergonomie au travail, le 12 avril 2014.
Estrie (AKRE)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un plan d'action concret a été mis en place pour : <ul style="list-style-type: none"> • le recrutement des membres; • favoriser le rayonnement de leurs membres via le projet milieu; • un questionnaire aux non-membres. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le 3 avril 2014. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'entraînement et l'hypertrophie musculaire, le 30 novembre 2013.
Mauricie/centre-du-Québec (AKMCQ)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un logo personnalisé a été créé pour représenter l'Association. ➤ Planification du congrès en 2015. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le 29 mars 2014. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les commotions cérébrales, le xx mois 2013. ➤ La course à pied, le 29 mars 2014.
Québec (AKRQ)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Préparation du congrès qui nous accueille en 2014. ➤ Promotion de la FKQ auprès des étudiants en kinésiologie à l'université Laval. ➤ Remise d'une bourse de 500\$ à Mathieu Allard à la Cérémonie de remise de prix et bourses de la Faculté de médecine. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le 21 novembre 2013. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Invitation aux membres de se présenter aux séminaires en kinésiologie à la Faculté de médecine (finissants supervisés par Angelo Tremblay Ph.D.).
Saguenay-Lac-St-Jean (AKSLSJ)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un logo personnalisé a été créé pour représenter l'association. ➤ Un plan d'action a été élaboré pour les prochaines années. ➤ Promotion de l'association de la FKQ auprès des étudiants en kinésiologie à l'UQAC. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le 20 février 2014 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Les maladies chroniques et l'exercice</u>, le 7 décembre 2013. ➤ Formation à venir en avril.

PISTES D' ACTIONS POUR 2014-2015

- Augmenter la présence de la représentante des régions auprès des étudiants afin de permettre la diffusion de l'information dans les universités, soit lors de journées thématiques ou dans le cadre d'un cours.
- Soutenir le travail des Associations autant les récentes, que celles en place depuis quelques années.
- Soutenir les kinésiologues des régions éloignées. Les régions seront encore mieux desservies en mettant en place un plan d'action afin d'offrir de la formation continue en région via la visioconférence.
- Évaluer les forces de chaque région afin de partager l'expérience entre les Associations afin que toutes les Associations soient encore plus fortes et supportent encore plus la planification stratégique de la FKQ.
- Que les présidents et représentants de chaque association régionale puissent échanger et discuter au moins deux fois par an.

Julie Desgagné, représentante des associations régionales

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DES FINANCES

Karen W. Maisonneuve

LE RÔLE DU DIRECTEUR DES FINANCES :

Les principales fonctions du directeur de finances sont :

- Être la personne ressource pour les trésoriers régionaux et les membres du CA.
- Voir à ce que la comptabilité et les finances de la Fédération soient tenues correctement en collaboration avec le DG.
- Voir à ce que la vérification des livres de la Fédération soit faite annuellement.
- Être le responsable des ristournes budgétaires aux associations régionales, des comptes à payer et à recevoir.
- Prépare les prévisions budgétaires stratégiques en fonction du développement de la Fédération;
- Coordonner et supporter les trésoriers de chaque association régionale.
- Faire vérifier les états financiers par la firme engagée;
- Faire les états financiers (actifs et passifs).
- Voir à l'établissement et le respect du budget du congrès annuel de la FKQ.
- Voir aux conditions salariales et des avantages sociaux des employés de la FKQ en accord avec le CA.
- Autorise le budget et ses modifications en accord avec le C.A.

Dans les pages qui suivent, vous retrouverez le rapport d'examen du bilan ainsi que des états des résultats, de l'évolution des actifs nets fait par la firme Massie Pharand Turcotte et associé, CA inc.

Un examen ne constitue pas une vérification et par conséquent, elle n'exprime pas une opinion de vérificateur sur ces états financiers. Au cours de son examen, la firme Massie Pharand Turcotte et associé, CA inc. n'a rien relevé qui porte à croire que ces états financiers ne sont pas conformes, à tous les égards importants, aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

RÉALISATIONS POUR L'ANNÉE 2013-2014

1. Budget pour l'année 2014 - ajustement en fonction des nouvelles réalités (nouveau site Internet, frais reliés paiement par carte de crédit).
2. Rentabilisation de la FKQ (objectif 2013).
3. Création de l'échelle salariale du directeur général.
4. Étude de l'enregistrement de la FKQ à Revenu Québec (pour l'enregistrement des taxes) - à poursuivre.
5. Parfaire et faciliter la structure de gestion des finances.

RECOMMANDATIONS

- A) Poursuivre l'étude d'enregistrement de la FKQ à Revenu Qc (taxes).
- B) Poursuivre le développement d'un système de gestion des finances efficace et durable.

Karine W. Maisonneuve, Directrice des finances

FÉDÉRATION DES KINÉSIOLOGUES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2013



**Massie
Turcotte
et associés inc.**

**Société de
comptables
professionnels
agrés**

2500, boulevard Lapinière
Brossard, Québec
J4Z 3V1

Téléphone:
450 656-5000
514 861-2027
Télécopieur:
450 656-1202

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN

Aux administrateurs de
FÉDÉRATION DES KINÉSIOLOGUES DU QUÉBEC

Nous avons procédé à l'examen de l'état de la situation financière de **FÉDÉRATION DES KINÉSIOLOGUES DU QUÉBEC** au 31 décembre 2013 ainsi que des états des résultats, de l'évolution de l'actif net non affecté et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. Notre examen a été réalisé conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada et a donc consisté essentiellement en demandes d'informations, procédures analytiques et entretiens portant sur les informations qui nous ont été fournies par l'organisme.

Un examen ne constitue pas un audit et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur ces états financiers.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces états financiers ne sont pas conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Gilles Massie, CPA auditeur, CA

Brossard
Le 4 avril 2014

FÉDÉRATION DES KINÉSIOLOGUES DU QUÉBEC

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013
(non audité)

1

	2013 \$	2012 \$
PRODUITS (annexe A)	<u>369 934</u>	<u>317 979</u>
CHARGES		
Cotisations (annexe B)	90 755	66 976
Frais d'exploitation (annexe C)	<u>235 695</u>	<u>246 074</u>
	<u>326 450</u>	<u>313 050</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>43 484</u></u>	<u><u>4 929</u></u>



PROFIT FAIT EN 2012

FÉDÉRATION DES KINÉSIOLOGUES DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET NON AFFECTÉ

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013
(non audité)

2

	2013 \$	2012 \$
SOLDE AU DÉBUT	119 441	114 512
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>43 484</u>	<u>4 929</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>162 925</u></u>	<u><u>119 441</u></u>

NOS AVOIRS / NOTRE RÉSERVE

Sans tenir compte de la dépense du site internet et du système de gestion de 63 000\$ qui est amortie sur 5 ans. Voir note suivante. Il reste donc en réserve 100 000\$.



ACTIF INCORPOREL AMORTI

Le Site Web est comptabilisé au coût. Il est amorti en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans.

FÉDÉRATION DES KINÉSIOLOGUES DU QUÉBEC

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 DÉCEMBRE 2013
(non audité)

3

	2013 \$	2012 \$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	58 985	32 150
Dépôts à terme	100 000	100 000
Débiteurs - autres	4 176	4 940
Frais payés d'avance	<u>20 501</u>	<u>7 736</u>
	183 662	144 826
ACTIF INCORPOREL AMORTI (note 3)	<u>20 589</u>	<u>-</u>
	<u>204 251</u>	<u>144 826</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 4)	572	3 995
Revenus perçus d'avance	<u>40 754</u>	<u>21 390</u>
	41 326	25 385
ACTIF NET		
Non affecté	<u>162 925</u>	<u>119 441</u>
	<u>204 251</u>	<u>144 826</u>

Notes 3 et 4

3. ACTIF INCORPOREL AMORTI

	2013 Valeur nette \$	2012 Valeur nette \$
Site Web	<u>20 589</u>	<u>-</u>

4. CRÉDITEURS

	2013 \$	2012 \$
Fournisseurs	540	-
Salaires	-	3 963
Frais courus	<u>32</u>	<u>32</u>
	<u>572</u>	<u>3 995</u>

FÉDÉRATION DES KINÉSIOLOGUES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013

(non audité)

4

	2013 \$	2012 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	43 484	4 930
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement de l'actif incorporel	<u>710</u>	<u>-</u>
	44 194	4 930
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement		
Débiteurs - autres	764	(4 371)
Frais payés d'avance	(12 765)	(4 323)
Créditeurs	(3 423)	(37)
Revenus perçus d'avance	<u>19 364</u>	<u>6 544</u>
	48 134	2 743
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	-	(100 000)
Augmentation de l'actif incorporel	<u>(21 299)</u>	<u>-</u>
	(21 299)	(100 000)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	26 835	(97 257)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT		
	<u>32 150</u>	<u>129 407</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN		
	<u>58 985</u>	<u>32 150</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

NOUS AVONS RÉ-INVESTI LE
100 000\$

21 299\$ = INVESTISSEMENT
DANS NOTRE SITE INERNET

FÉDÉRATION DES KINÉSIOLOGUES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013

(non audité)

8

	2013 \$	2012 \$
ANNEXE A - PRODUITS		
Cotisations	224 710	194 567
Congrès FKQ	108 798	99 081
Vente d'articles	9 966	8 650
Examen d'accréditation	8 335	6 129
Formation continue	6 180	7 470
Financement pour dossier OPQ	5 600	-
Affichage emploi	3 765	2 050
Revenus d'intérêts et ristournes	2 195	-
Dons	385	-
Autres	-	32
	<u>369 934</u>	<u>317 979</u>
ANNEXE B - COTISATIONS		
Assurances responsabilité professionnelle	67 829	46 596
Cotisations CKA	22 926	20 380
	<u>90 755</u>	<u>66 976</u>

NOS
REVENUS



NOTEZ ICI QUE SUR 224 710\$ DE REVENUS DE COTISATION, LA FKQ DÉBOURSE :
67 829\$ EN ASSURANCES E&O et CGL et 22 926\$ AU CKA/ACK.

FÉDÉRATION DES KINÉSIOLOGUES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013
(non audité)

9

	2013 \$	2012 \$
ANNEXE C - FRAIS D'EXPLOITATION		
Congrès FKQ	94 293	101 799
Rémunération	76 256	70 713
Dépenses de bureau	29 471	32 928
Achats	7 738	14 030
Comptabilité	4 288	3 535
Promotion	3 713	599
Sondages	3 679	-
Représentation du conseil d'administration	2 809	2 604
Formation continue	1 651	2 726
Abonnement	1 174	838
Association régionale	621	1 750
Dons et commandites	500	7
Gestion site web	465	287
Expositions kiosques	427	2 528
Outils Grand Public	224	2 730
Examen d'accréditation	173	165
Infokine	172	1 368
Taxes et permis	33	1 340
Comité assurances	-	3 771
Frais Netbanx	6 776	2 226
Frais bancaires	522	130
Amortissement de l'actif incorporel	710	-
	<u>235 695</u>	<u>246 074</u>

NOS DÉPENSES

Ici il faut additionner les dépenses de l'annexe C (90 755\$)

DÉPENSES DE BUREAU :

Inclus les dépenses reliées au lobbying de notre demande à l'OPQ, les frais de CA, le courrier, les télécopies ainsi que les frais encourus sur le logiciel administratifs.

CONGRÈS 2013 - ÉDITION 25

REVENUS	
inscriptions	91 475,00 \$
Pause-exercice	750,00 \$
commandites	5 340,00 \$
subventions	440,00 \$
exposants	6 599,74 \$
Total des revenus	104 604,74 \$
DÉPENSES	
Ressources humaines	
Rémunération stagiaire	6 475,00 \$
Rapports de dépenses (organisateur)	3 150,54 \$
Ressources matérielles	
Location locaux (Chéribourg)	862,31 \$
Location équipements	2 895,02 \$
Frais Exposants (Chéribourg)	275,94 \$
Hébergement (Chéribourg)	2 286,84 \$
Repas banquet (Chéribourg)	9 094,94 \$
Déjeuner (Chéribourg)	14 193,09 \$
Diners (Chéribourg)	18 821,69 \$
Pauses-santé (Chéribourg)	7 250,35 \$
Programmation	
Conférenciers	6 540,04 \$
Maître de cérémonie	1 000,00 \$
Activités et animation	964,07 \$
Ressources financières	
Plan de commandites/Cahier des exposants	402,42 \$
Cahier historique	1 862,60 \$
Trousse du participant	7 980,97 \$
Frais bancaires	59,08 \$
Gestion	
Cadeaux	259,86 \$
Assurances et permis (Chéribourg)	98,65 \$
Écoresponsabilité	459,90 \$
Communication	
Marketing/Communication	765,17 \$
Programme	1 271,76 \$
Total des dépenses	86 893,16 \$
BÉNÉFICE	
(montant réparti entre AKRE et FKQ)	8 855,79 \$

RAPPORT DU COMITÉ SYNDIC

Jean-François Gacougnolle

RÔLE ET RESPONSABILITÉS DU COMITÉ SYNDIC :

Voir à la protection du public en matière de pratique professionnelle en kinésiologie
Contrôler la compétence et l'intégrité de ses membres :

Avant d'admettre un candidat à l'exercice de la profession, le Comité syndic s'assure que ce dernier possède la formation et la compétence requises.

Le Comité syndic contrôle l'intégrité et la conduite de ses membres :

- En s'assurant du respect du code de déontologie;
- En le faisant appliquer, au besoin, par le syndic et le conseil de discipline, et ce, dans les limites de ses pouvoirs.

Surveiller l'exercice de la profession :

En absence d'une structure législative comme un ordre professionnel, cette section s'applique sur une base volontaire des membres. Il fait appel à un code d'honneur vis-à-vis d'une pratique éthique de la profession.

Le Comité syndic surveille aussi l'exercice de la profession chez ses membres, notamment au moyen d'inspections professionnelles le cas échéant. Le comité d'inspection professionnelle procède principalement à la vérification de la qualité des services du professionnel. Il peut aussi recommander au Conseil d'administration de la Fédération d'imposer à un membre :

- un stage,
- un cours de perfectionnement,
- la limitation, la suspension de son droit d'être membre de la FKQ.

Réglementer l'exercice de la profession :

Pour toute dimension de la pratique professionnelle qui touche l'éthique et la protection du public, le Comité syndic est l'instance neutre qui doit en faire l'étude et les recommandations nécessaires au Conseil d'administration. Pour ce faire, le Comité syndic peut :

- être expert conseil auprès du Conseil d'administration ;
- Initier l'étude d'un nouveau projet de règlement ;
- Proposer des procédures d'applications des règles et devoir des membres ;
- Interpeller des instances aux fins d'étude (comité d'expert, Conseil national, ordres professionnels, avis de consultation).

Le Comité syndic est aussi chargé à voir à l'application de cette réglementation.

Il est à noter que toute nouvelle réglementation, projet ou intervention qui concerne des aspects éthiques et la protection du public doivent avant d'être adoptés, tant par le Comité syndic (qui a un pouvoir de recommandation) que le conseil d'administration de la FKQ :

- être publié 60 jours avant son adoption dans une revue spécialisée (ex : Infokine)

Le Comité syndic peut demander un avis de consultation publique auprès de ses membres ou de façon plus élargie.

Contestation :

Dans la mesure où la nouvelle réglementation ou projet pourrait avoir un impact négatif sur les dimensions éthiques, économiques, discriminatoires ou de la pratique professionnelle, tout membre a la possibilité de demander un allègement réglementaire. Pour ce faire, il doit en faire la demande au Comité syndic avec l'appui de dix autres membres en règle. À la réception de cette demande, le Comité syndic procédera à l'étude de la requête par l'entremise, entre autres, d'une consultation générale.

Les non-membres de la FKQ peuvent faire cette même requête d'allègement réglementaire. Le suivi de cette demande est laissé à la discrétion du Comité syndic et/ou du Conseil d'administration.

Gérer le processus disciplinaire :

Le Comité syndic est responsable de recevoir les plaintes du public. Le syndic amorce le processus des plaintes par une instruction du dossier. Le cas échéant, c'est lui qui porte plainte contre un membre devant le conseil de discipline.

Favoriser le développement de la profession :

Le Comité syndic peut déterminer, par règlement approuvé par le conseil d'administration, les obligations de formation continue. C'est un moyen pour les membres d'actualiser leurs connaissances et d'en acquérir d'autres. De plus, le Comité syndic peut prendre position dans les débats qui préoccupent le public et participe, lorsque nécessaire, à diverses consultations gouvernementales concernant la pratique professionnelle. Enfin, le Comité syndic conçoit des instruments de travail pour améliorer la qualité de l'intervention de ses membres. Il publie des documents d'information à l'intention du public.

RÉALISATIONS POUR L'ANNÉE 2013-2014

1. 3 réunions en 2013 et 2 réunions en 2014.
2. Réception, analyse et traitement de plaintes (professionnelles et en lien avec la sécurité du public)
3. Analyse et suivi concernant le dépôt de la demande de professionnalisation à l'Office des professions.
4. Publications de 4 mémos concernant les interventions du kinésiologue publiés dans l'Infokine ([janvier 2013](#), [mars 2013](#), [octobre 2013](#) et [février 2014](#)).
5. Analyse et suivi de plusieurs dossiers de demande d'accréditation problématiques.
6. Analyse et suivi de dossiers problèmes pour cause de non-conformité à la formation continue.
7. Poursuite des actions prévues dans la planification stratégique 2010-2015.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ SYNDIC

1. La FKQ doit trouver des orientations pour assurer le développement futur des kinésiologues et de la profession. Puis se baser sur ces orientations pour approuver les formations continues.
2. Le Comité syndic demande à ce que les formations concernant la protection du public valent plus de crédits de formation et qu'elles soient organisées par la FKQ.
3. Le Comité syndic demande à ce qu'un volet code de déontologie soit ajouté à l'examen d'accréditation de la FKQ.
4. Le Comité syndic demande que lorsqu'un diplômé effectue une demande d'accréditation à la FKQ, que soit ajouter au processus d'accréditation que le futur membre doit identifier ses champs de connaissances et préciser ses champs de compétences. Ce document devra être remis à la FKQ ainsi qu'à l'employeur.

AMENDEMENTS AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX À VOTER - 2014¹

Le Conseil d'administration fait annuellement une révision des règlements généraux de la FKQ afin de s'assurer qu'ils reflètent la réalité actuelle. Les révisions portent sur le titre des catégories de membres et leur définition, le rôle et mandat des directeurs, les droits de vote, etc.

[VOIR AMENDEMENTS AUX REGLEMENTS GÉNÉRAUX ICI](#)

(Les ajouts et modifications sont en rouge)

RÈGLEMENT MODIFIANT LE CODE DE DÉONTOLOGIE DES KINÉSIOLOGUES

Article 2.2 Devoirs et obligations envers le public

2.2.1 Le kinésologue a le devoir primordial, à l'occasion de l'exercice de ses fonctions professionnelles, de protéger la santé et le bien-être des individus qu'il dessert tant sur le plan individuel que collectif.

Cet article sera modifié par l'insertion suivante :

« 2.1.1 [...] Tout kinésologue a donc le devoir de maintenir à jour sa certification de réanimation cardiorespiratoire (RCR). »

Les membres seront avisés de ce changement via l'Infokine.

PROPOSITIONS À VOTER - 2014

1. Ajout de service aux membres - assurance habitation, auto et véhicule de loisir.

- a) Toujours à l'affût de nouveaux services pour ses membres, le Conseil d'administration de la FKQ désire aller en appel d'offre pour établir un partenariat avec une compagnie d'assurance afin d'offrir des services facultatifs et à la pièce d'assurance automobile, habitation, de véhicule de loisir, etc.
- b) Une fois le partenariat établi, la FKQ demande le droit de remettre les coordonnées (qui resteront dans la confidentialité - protégé par la loi) à l'assureur en question, afin que celui-ci puisse communiquer l'information aux membres. La FKQ bénéficierait d'une ristourne sur toute demande de soumission qu'il y ait adhérence à un contrat ou pas.

¹ Toute proposition doit, avant d'être en vigueur, être adoptée par le Conseil d'administration puis ratifiée par les membres en assemblée générale annuelle ou en assemblée générale spéciale convoquée à cette fin. Les propositions présentées ici ont d'abord fait l'objet d'une adoption par le conseil d'administration le 22 mars 2014 et le 8 avril 2014.

2. Cotisation spéciale pour la création d'un fond d'indemnisation pour cas légaux non couverts par notre assureur.

Mise en contexte:

Les frais d'avocat pour la défense en cour d'une accusation pour faute professionnelle sont couverts par notre assureur. Or, les frais pour toutes accusations de pratique illégale ne sont pas couverts.

N'ayant pour le moment aucun acte réservé en kinésiologie, un membre pourrait se trouver face à des accusations de pratique illégale, pour lesquels une défense en cour de loi peut s'avérer très couteuse.

Le CA de la FKQ propose donc de créer un fond permettant ainsi de venir en aide à un membre accrédité qui se verrait accusé de la sorte, qui aurait commis cet acte dans le respect de son champ d'exercice et qui irait à la défense de son droit. L'indemnisation sera faite selon les critères établis par le Conseil d'administration de la FKQ. Ce fond pourrait également servir à toute assistance juridique qui touche la pratique de la kinésiologie.

Il est proposé de demander une cotisation spéciale de 10\$ par membre accrédité. La demande d'augmentation sera renouvelée annuellement en AGA, selon les fonds disponibles.

ÉLECTIONS 2014

Les postes mis en élection sont les suivants (mandat de deux ans, sauf avis contraire).

POSTES	PERSONNE RESPONSABLE 2013	CANDIDATURE 2014
• Représentant (e) des associations régionales	Julie Desgagné	
• Directeur (trice) des finances	Karine W. Maisonneuve	
• Directeur (trice) de l'accréditation	Étienne Dumais-Roy	
• Directeur (trice) de la formation continue	Étienne Dumais-Roy	
• Directeur (trice) des communications internes	Marie-Claude Leblanc	
• Vice président (e)	Émilie Lachance	

Suite à la proposition de l'AGA de Québec en 2006, voulant que les élections soient pour un mandat de deux (2) ans, les personnes suivantes reconduiront leur poste pour l'année 2013-2014:

POSTES	PERSONNE RESPONSABLE 2013	PERSONNE RESPONSABLE 2014
• Président (e)	Francis Gilbert	Francis Gilbert
• Directeur (trice) des communications externes	Stéphanie Bergeron	Stéphanie Bergeron

DATE : Samedi 4 mai 2013
HEURE : 8h30 à 11h30
LIEU : Hôtel Chéribourg, 2603 Chemin du Parc, Orford, QC J1X 8C8, Canada

1. Ouverture de l'assemblée générale

M. Francis Gilbert, président, procède à l'ouverture de l'assemblée à 8h40 et il souhaite la bienvenue aux membres. Yannick Anger propose l'ouverture, secondé par Véronique Brouillette.

2. Élection d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'assemblée.

Il est proposé par Francis, appuyé par Marie-Claude Leblanc de nommer Jean Hamel Président d'assemblée et Valérie Lucia secrétaire d'assemblée. Les deux acceptent.

3. Vérification de l'avis de la convocation et du quorum

4.

Article 17. Convocation :

Un avis de l'endroit, de l'heure et de l'ordre du jour de toute assemblée générale doit être donné ou envoyé aux membres de la F.K.Q. par courriel, par lettre ordinaire au moins quinze jours ouvrables avant la date fixée pour cette assemblée. L'omission involontaire de convoquer tel ou tel membre n'invalide pas l'assemblée concernée.

Article 18. Quorum :

Le quorum de l'assemblée générale annuelle est fixé à 50% plus un du total des associations régionales actives (un représentant par région).

Le président d'assemblée constate que l'assemblée générale a été régulièrement convoquée (convocation le 2 avril 2013). Le président vérifie s'il y a un membre par association régionale pour que le quorum soit atteint.

Est-du-Québec : OUI

Mauricie - Centre du Québec : OUI

Québec : OUI

Grand Montréal : OUI

Estrie : OUI

Saguenay Lac St-Jean : OUI

Le quorum est respecté.

5. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée présente le projet d'ordre du jour transmis aux membres. Il est proposé par Marie-Claude Leblanc, appuyé par Helene Pinet d'adopter l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

5. Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale.

La copie du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue en mai 2012 a été transmise avec l'avis de convocation de l'Assemblée générale annuelle 2013. Il est proposé par Étienne Dumais-Roy, appuyé par Véronique Brouillette, d'adopter le procès-verbal de l'assemblée tenue en mai 2012.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

6. Présentation des membres du Conseil d'administration 2012-2013

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Postes	Membres
Président	Francis Gilbert
Vice-présidente	Véronique Brouillette
Directrice des finances	Karine W. Maisonneuve
Directrice de l'accréditation et de la formation continue	Andréanne Gagnon par intérim à Helene Pinet (depuis janvier 2013)
Directrice des communications internes	Marie-Claude Leblanc par intérim à Mathieu Drugeon (depuis octobre 2012)
Directrice des communications externes	Marie-Claude Leblanc
Représentante d'associations régionales	Julie Desgagné
POSTES NON VOTANT	
Représentant de l'A.K.R.E	David Béliveau
Représentant de l'A.K.R.Q	Linda Drolet
Représentant de l'A.K.R.O- Congrès 2012	Stéphan Ouimette
Représentant de l'A.K.M.C.Q.	Émilie Pérusse-Lachance
Représentant de l'A.K.E.Q.	Daniel Paré
Représentant étudiant UQTR	Anthony Marcil
Représentant étudiant ULAVAL	Mathieu Allard
PERMANENCE – BUREAU	
Directrice générale	Valérie Lucia
Coordonnatrice administrative	Marie-Christine Déry

7. Résumé des bilans du Conseil d'administration

Les rapports complets ont été distribués par courriel via le document préparatoire à l'AGA. Questions et commentaires perçus par l'audience :

a. Questions sur le rapport du président, Francis Gilbert

François Arsenault demande des explications sur notre désir d'aller en appel d'offre pour une nouvelle assurance erreur et omission.

Francis Gilbert lui répond que notre assurance offre une couverture nationale et, bien qu'elle couvre les actes du kinésologue, les lois sont différentes ici au Québec et nous voulons assurer une couverture uniforme pour nos membres.

François Arsenault demande où en est rendue notre demande à l'Office des professions.

Francis répond que nous aurions souhaité annoncer notre dépôt au congrès, mais que des révisions importantes doivent encore être apportées au document comme suite à nos dernières rencontres interprofessionnelles avec les physiothérapeutes notamment. Francis demande d'ailleurs aux membres de maintenir le partenariat qu'ils ont avec les autres professionnels de la santé et de faire attention à ne pas empiéter sur les actes qui ne nous appartiennent pas. Il ajoute un point sur la réglementation des thérapeutes du sport et des techniciens en électrocardiographie qui ont maintenant un acte réservés pour faire des ECG prescrit par un médecin.

Sylvie Laroche demande si dans la demande, les services reliés aux exercices thérapeutiques sont mentionnés.

Francis lui répond que non, seule la kinésiologie de base est décrite.

Sylvie Laroche concentre sa question vers l'assurabilité des dits services.

Francis lui répond que notre objectif sera d'élargir l'assurance E&O aux membres qui offrent des services complémentaires comme option additionnelle.

Sylvie Laroche demande si dans notre nouvelle demande à l'OPQ nous avons démontré clairement les risques de préjudices.

La réponse est oui. Éric Le Bouthillier précise qu'en 2004, 15 causes avaient été répertoriées, alors qu'en 2013, plus de 500 causes ont été répertoriées.

Francis Compte demande quel serait l'impact négatif d'un refus à l'OPQ.

Francis Gilbert mentionne que l'impact est à confirmer, mais qu'assurément nous perdrons le droit de pratique de certains actes. Éric Le Bouthillier fait mention de l'allégement réglementaire (notion voulant que le gouvernement se doit de respecter les décisions qui peuvent avoir un impact négatif sur l'économie du Québec).

Marie-Claude Leblanc fait une mention de félicitation pour les 400hrs investies bénévolement par le président.

L'Assemblée applaudit le président et lui fait une ovation.

b. Questions sur le rapport de la directrice générale, Valérie Lucia

Mario Lalancette demande s'il y a des mesures entreprises pour aller recruter les étudiants en 3^e année.

Valérie Lucia répond que notre directrice des communications s'est déplacée à maintes reprises dans les différentes universités pour faire notre représentation. Elle ajoute également que nous avons dorénavant des représentants étudiants au sein de notre CA. Elle fait par contre la remarque que la promotion de la FKQ doit être faite davantage par les professeurs universitaires, qui ont une cotisation spéciale à la FKQ, mais dont peut en bénéficier.

Jean-François Gacougnolle aimerait que la FKQ puisse apporter des précisions quant à la défusion de la FKQ et de la SCPE.

Valérie explique les faits : Le Conseil d'administration de la FKQ a voté la dissociation entre la FKQ et la SCPE-Qc, le 14 septembre 2012 pour les raisons suivantes :

- Les membres du Comité de professionnalisation effectuent présentement plusieurs rencontres avec différents organismes et ministères. Suite aux premières rencontres, il a été mis en évidence que la FKQ ne doit plus entretenir des liens étroits avec une organisation comme la SCPE qui certifie des candidats n'ayant pas de formation en kinésiologie pour des actes propres au kinésiologue.
- De plus, comme pour les autres intervenants de la santé, le jugement clinique est essentiel à l'exercice de notre profession. C'est notamment sur cette notion que l'Office des professions du Québec évaluera nos compétences. Sachant que le jugement clinique est ultimement relié à l'évaluation de la condition physique, il est impératif que cette notion soit encadrée par les universités selon les recommandations de la Fédération des kinésiologues du Québec, plutôt que par une certification remise via une instance comme celle de la SCPE.
- Par ailleurs, les orientations de la SCPE sont davantage en compétition directe avec celles de la FKQ, notamment par rapport à :

1. l'obligation des membres à suivre 15 crédits annuels de formation continue afin d'assurer le maintien de leur certification;
2. l'offre d'une assurance professionnelle dont les aspects sont déjà couverts par l'assurance offerte par la FKQ,
3. la promotion d'une certification permettant la pratique d'actes professionnels en kinésiologie par des étudiants, sans encadrement d'un kinésiologue. Vous comprendrez que la FKQ se doit d'être irréprochable quant à ses procédures et affiliations si elle désire l'avancement de notre profession.

Elle termine en disant que les certifications d'entraîneur personnel certifié et de physiologiste de l'exercice certifié, bien qu'un atout dans la pratique professionnelle, encadrent une formation qui fait déjà partie de la formation universitaire du kinésiologue. Il n'est donc plus jugé pertinent d'entretenir ce type de certification, mais plutôt de mettre à jour ce type de connaissances via des formations continues.

François Lalonde mentionne que plus de 40 personnes qui travaillent dans l'armée canadienne doivent garder cette certification active puisque c'est un pré requis d'embauche du gouvernement fédéral. Il demande si la FKQ peut approcher le gouvernement afin que le titre de kinésiologue soit dorénavant le pré requis officiel.

Marc Ciminelli demande si nous devons continuer à utiliser les normes canadiennes de la SCPE ou si la FKQ va en proposer de nouvelles.

Valérie Lucia répond que les normes canadiennes sont bien établies et devraient continuer à être utilisées, la FKQ continue à adhérer à ces normes tant qu'elles continuent à respecter notre vision. La FKQ aimerait par contre se pencher sur un nouveau Q-AAP qui serait à l'effigie de la FKQ.

c. Questions sur le rapport de la directrice des communications, Marie-Claude Leblanc

François Arsenault fait référence à notre site Internet et aux commentaires de Dr Blais suite au besoin urgent du remodelage du site.

Marie-Claude Leblanc répond que nous sommes présentement en refonte du site Internet pour pouvoir accommoder la nouvelle technologie et nos besoins grandissants d'une plateforme plus utile et efficace permettant d'ailleurs le lien avec le système de gestion.

Pascale Bellemare demande de vérifier les fonctionnalités électroniques de l'envoi de l'Infokine et remercie Valérie d'avoir résolu le problème avec son courriel.

d. Questions sur le rapport de la représentante des régions

Lucie Laflamme demande pourquoi nous voulons dissoudre l'AKRO.

Valérie Lucia répond que le souhait n'est pas de dissoudre, mais bien de trouver un représentant pour réactiver cette région. La dissolution sera donc temporairement mise en suspend.

e. Questions sur le rapport du Comité syndic

Jean François Gacougnolle présente le nouveau logo du comité syndic, qui a été conçu afin de définir le comité comme entité distincte de la FKQ.

Jean-François Gacougnolle propose l'adoption des rapports du Conseil d'administration en bloc, secondé par Lucie Laflamme.

Les rapports sont adoptés à l'unanimité

8. Rapport des finances

a. Présentation des états financiers 2012, du budget du congrès 2012 et des prévisions budgétaires 2013

Éric Le Bouthillier propose l'adoption des états financiers 2012, secondé par Étienne Dumais Roy.

Les états financiers sont adoptés à l'unanimité.

Discussions sur les prévisions budgétaires 2013

Kim Pellerin demande de préciser que le 5000\$ de profit inscrit pour le congrès est une somme qui est divisée en 2 entre l'AKRE et la FKQ. Valérie Lucia précise que le 5000\$ est un montant souhaité et que ce n'est qu'une prévision.

Jean-François Gacougnolle indique que 26 000\$ de déficit de roulement ce n'est pas dramatique, or il faut prévoir des actions de sollicitations importantes pour aller chercher plus de membres et plus de revenus.

b. Nomination de la firme de la vérification comptable

Mme Karine Whalen-Maisonneuve, secondée par Mme Valérie Lucia, propose de demeurer avec la firme actuelle « Pharand, Massie, Turcotte et associés » pour la mission d'examen des états financier 2013 de la FKQ.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Amendements aux règlements généraux et propositions à voter

Toute proposition doit, avant d'être en vigueur, être adoptée par le Conseil d'administration puis ratifiée par les membres en assemblée générale annuelle ou en assemblée générale spéciale convoquée à cette fin. Les propositions présentées ici ont d'abord fait l'objet d'une adoption par le conseil d'administration le 29 mars 2013 et le 18 avril 2013.

*** LES AJOUTS OU LES MODIFICATIONS AU LIBELLÉ ORIGINAL SONT PRÉSENTÉS EN ROUGE***

SECTION II. MEMBRES

Article 8. Catégories :

- a) Membres accrédités : sont membres accrédités, les candidats qui ont satisfait au processus d'accréditation, qui ont réussi l'examen d'accréditation qui ont signé le code de déontologie, qui sont en possession du diplôme officiel de la Fédération et qui ont cumulé 30 crédits de formation continue aux deux ans.
- b) Membres en probation : sont membres en probation de la Fédération, tous les candidats qui déposent une demande de membres accrédités auprès de la Fédération et ce jusqu'à l'obtention de leur accréditation formelle.
- c) Membres étudiants : sont membres étudiants de la Fédération, les personnes inscrites à temps complet à un programme de baccalauréat de premier cycle en kinésiologie ou en sciences de l'activité physique reconnu par la Fédération.
- d) Membres honoraires : sont membres honoraires de la Fédération, les personnes et organismes que le conseil d'administration veut honorer pour services rendus à la F.K.Q.. Le titre de membre honoraire est prestigieux; il n'est conféré que rarement et seulement aux personnes que l'on juge avoir apporté une contribution extraordinaire à la Fédération.

- e) Membres accrédités étudiants aux cycles supérieurs : sont membres accrédités étudiants aux cycles supérieurs, les personnes qui ont satisfait au processus d'accréditation, qui ont réussi l'examen d'accréditation (s'applique pour les finissants de 2006 et plus) qui ont signé le code de déontologie, qui ont en leur possession le diplôme officiel de la Fédération et qui ont cumulé 30 crédits de formation continue aux deux ans et qui sont inscrits à temps complet à un programme de deuxième ou de troisième cycle en kinésiologie.
- f) Membres affiliés : sont membres affiliés de la Fédération, les personnes ayant satisfait au processus d'accréditation (mis à part l'examen d'accréditation), qui ont signé le code de déontologie mais qui ne sont pas en pratique active en kinésiologie.
- g) Membres professeurs : sont membres professeurs les professeurs en kinésiologie.
- h) **Membres accrédité sans assurance** : sont membres accrédités sans assurance **et membres accrédités - étudiants aux cycles supérieurs sans assurance** les candidats qui ont satisfait au processus d'accréditation, qui ont réussi l'examen d'accréditation qui ont signé le code de déontologie, qui sont en possession du diplôme officiel de la Fédération, qui ont cumulé 30 crédits de formation continue aux deux ans, qui ont fourni la liste officielle des actes couverts par leur assurance via un document officiel provenant de la dite compagnie, qui ont ~~fourni une liste officielle de leurs services, secteurs d'activités et clients~~ **signé la lettre de décharge de responsabilité de la FKQ, attestant, entre autres, à ne pratiquer la kinésiologie que chez l'employeur par lequel ils sont couverts. Le membre accrédité-étudiant au cycle supérieur doit être étudiant à temps complet en kinésiologie au cycle supérieur afin de bénéficier de cette catégorie.**

RAISON DU CHANGEMENT : Permettre aux étudiants des cycles supérieurs accrédités de bénéficier de cette catégorie de membre. Décharger la FKQ de toute responsabilité quant à la décision du membre de ne pas être couvert par l'assurance de la FKQ.

Proposé par Éric Le Bouthillier, secondé par Marie-Claude Leblanc.

La proposition d'amendement est adoptée à l'unanimité.

SECTION VIII. Le kinésologue

Article 62 : Comité syndic

[...]

Surveiller l'exercice de la profession :

*En absence d'une structure législative, comme la reconnaissance d'un ordre professionnel, cette section s'applique sur une base volontaire des membres **et de ses employeurs**. Il fait appel à un code d'honneur vis-à-vis d'une pratique éthique de la profession.*

RAISON DU CHANGEMENT : Modification afin d'être en conformité avec le rôle du comité syndic. La FKQ accrédite des individus et non des organisations

Proposé par Pascal Vincent, secondé par Marie-Claude Leblanc.

La proposition d'amendement est adoptée à l'unanimité.

Propositions à voter - 2013

3. Révision de la cotisation spéciale pour un membre en congé parental

Proposition originale votée en AGA 2012-06-02 :

Afin de faciliter la conciliation travail/famille, il est proposé de créer une cotisation spéciale pour les membres en congé de maternité afin que ceux-ci puissent maintenir leur accréditation valide et rester à jour concernant les différents dossiers de la FKQ.

OPTION 1 : COTISATION – CONGÉ PARENTAL JANVIER À DÉCEMBRE	
Cotisation Assurances E&O	N/A
Inscriptions au CKA	35\$
Inscription à la FKQ	15\$
Total de la cotisation	50\$

Amendement 2013-05-04 :

Puisque la proposition de cotisation originale ne peut être bénéficiée que par un membre partant en congé parental à partir de janvier, il est proposé que tout membre partant en congé parental en cours d'année, qui a déjà payé sa pleine cotisation, puisse se prévaloir d'une cotisation « à rabais » l'année suivante, lors de son renouvellement.

	COTISATION OPTION 1 : CONGÉ PARENTAL JANVIER À DÉCEMBRE	COTISATION OPTION 2 : CONGÉ PARENTAL DÉPART EN COURS D'ANNÉE* (prix de renouvellement pour année suivante)
Cotisation Assurances E&O	0\$ Optionnel**	80\$
Inscriptions au CKA	0\$ Optionnel***	40\$
Inscription à la FKQ	50\$ 30\$	30\$
TOTAL	50\$ 30\$	150\$

*Pour être éligible une copie du choix de régime de la RQAP doit être envoyée. Les régimes de base et particulier avec prestation de type « maternité » et « parental » sont acceptés. Les prestations de type « paternité » ne sont pas admises.

*L'assurance (80\$) est obligatoire pour le membre qui travaille 1 jour ou plus dans l'année.

** La cotisation au CKA (40\$) est obligatoire si le membre prend l'assurance.

Il est proposé par Julie Desgagné, secondée par Jean-François Gacougnolle de mandater le bureau de la FKQ pour faire la vérification de la terminologie à utiliser selon la loi du RQAP (congé paternité ou parental avec nombre de semaines) et d'en faire la correction.

La proposition d'amendement est adoptée à l'unanimité.

La proposition originale est adoptée à l'unanimité.

4. Appel d'offres pour assurance Erreur et omission et Commerciale générale et commerciale générale propres aux membres du Québec

Considérant que :

- la FKQ représente la majorité des membres de l'Alliance canadienne de la kinésiologie (ACK), et ce, depuis la dissociation de l'Ontario Kinesiology Association (OKA);
- il y a très peu de services offerts par l'ACK aux membres de la FKQ autre que l'assurance E&O et le journal de l'ACK;
- les cotisations annuelles (40\$/membre accrédité et 25\$/membre étudiant) représentent des déboursés élevés pour le peu de services rendus (journal);
- l'ACK se déclare autonome et indépendante des actions des provinces;
- le courtier d'assurance de l'ACK n'offre présentement pas de service francophone. Par conséquent, les membres de la FKQ se sentent mal servis face à un dossier de si haute importance.

Le Conseil d'administration de la FKQ propose d'aller en appel d'offres afin de trouver un courtier d'assurance qui serait en mesure de desservir les kinésologues membres accrédités de la FKQ en ce qui a trait aux assurances erreur et omission et commerciale générale. Seuls les courtiers offrant une tarification égale ou moins élevée que le tarif exigé présentement seront retenus (≤ 86\$ taxes incluses pour l'assurance E&O).

Advenant la rétention d'un nouveau courtier, la cotisation de 40\$, qui aurait normalement été versée à l'ACK, sera gardée à même le budget de la FKQ pour permettre l'avancement des travaux ainsi qu'un équilibre budgétaire. On parle ici d'un potentiel de 26000\$ (40\$ x 650 membres accrédités). Les membres désirant maintenir leur adhésion avec l'ACK pourront le faire en cotisant un supplément de 40\$ sous forme volontaire.

Il est proposé par Francis Gilbert, secondé par Peter Boutin d'amender la proposition par ce qui suit (**en rouge**):

Le Conseil d'administration de la FKQ propose d'aller en appel d'offres afin de trouver un courtier d'assurance qui serait en mesure de desservir les kinésologues membres accrédités de la FKQ en ce qui a trait aux assurances erreur et omission et commerciale générale. Seuls les courtiers offrant une tarification égale ou moins élevée que le tarif exigé par l'ACK plus les frais d'administration de 40\$ seront retenus.

Advenant la rétention d'un nouveau courtier, la cotisation de 40\$, qui aurait normalement été versée à l'ACK, sera gardée à même le budget de la FKQ pour permettre l'avancement des travaux ainsi qu'un équilibre budgétaire. On parle ici d'un potentiel de 26000\$ (40\$ x 650 membres accrédités). Les membres désirant maintenir leur adhésion avec l'ACK pourront le faire en cotisant un supplément de 40\$ sous forme volontaire.

Stéphane Ouimet demande le vote, secondé par Marie-Christine Déry.
4 Contre / 1 Abstention / Le vote Pour l'emporte

La proposition amendée est adoptée à l'unanimité.

5. Cotisation spéciale pour travailler le dossier d'inclusion des services de kinésiologie dans les régimes d'assurances collectives.

Malgré les avancées significatives dans ce dossier, le Conseil d'administration (CA) reconnaît que la FKQ n'a plus l'expertise nécessaire, ni les ressources financières, pour faire avancer davantage le dossier d'inclusion des services du kinésologue dans les régimes d'assurances collectives. Il est alors proposé de demander une cotisation spéciale, non-récurrente, de 40\$ par membre accrédité (toutes formes confondues) afin d'engager la firme « Groupe entreprise en santé », pour accomplir le travail rédigé dans le contrat en annexe B. Cette firme a été sélectionnée par le CA selon la procédure d'appel d'offres. À défaut de cotisation spéciale, le CA devra reporter le projet lorsque le budget le permettra.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. Processus d'élection

8.1 Choix d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'élection

Sur proposition de Marie-Claude Leblanc, appuyée par Hélène Pinet, il est suggéré de conserver les mêmes personnes comme président et secrétaire que lors de l'assemblée.

Les postes à élire sont les suivants (les élections sont pour un mandat de deux ans, à moins d'avis contraire) :

POSTES	CANDIDATURE 2013	CANDIDATURE Retenues
<ul style="list-style-type: none"> • Directeur de l'accréditation et de la formation continue (mandat d'un an) 	Patrick Maranda - REFUSE Andréanne Gagnon - REFUSE Kim Pellerin - REFUSE Étienne Dumais-Roy - ACCEPTE	Étienne Dumais-Roy
<ul style="list-style-type: none"> • Directeur des communications externes 	Stéphanie Bergeron - ACCEPTE Diane Oligny - REFUSE Kim Pellerin - REFUSE Ludovic Godefroy - ACCEPTE <i>Le vote secret est demandé</i>	Stéphanie Bergeron
<ul style="list-style-type: none"> • Vice-présidente (mandat d'un an) 	Émilie Lachanche - ACCEPTE Alexandre Paré - ACCEPTE <i>Le vote secret est demandé</i>	Émilie Lachanche
<ul style="list-style-type: none"> • Président 	Francis Gilbert - ACCEPTE Jean Hamel - REFUSE	Francis Gilbert

9. Vœux des membres

- Lucie Laflamme fait une mention de félicitations à l'équipe de l'AGA et particulièrement à Jean Hamel pour leur excellente coordination.
- François Lalonde demande aux membres de partager leurs articles scientifiques via le bureau de la FKQ ou sur la page Facebook.
- Audrey Hinse demande à mettre le protocole d'entente du congrès en ligne afin que les organisations prêtent à endosser le mandat puisse savoir à quoi s'attendre.
- Peter Boutin désire que l'on mette l'emphase sur les stratégies de présence à certains événements, sur la prévention chez les jeunes enfants et sur l'entrepreneuriat du kinésologue.
- Inouk Maillé désire que la FKQ offre de la formation continue sur l'entrepreneuriat et le marketing et aimerait que l'on fasse plus de formations web.
- François Lalonde félicite Stéphanie Bergeron pour son nouveau poste. Il souhaite que la FKQ fasse une intervention avec le corps professoral afin de les inciter à devenir membres de la FKQ et que le PNCE soit reconnu par les kinésologues.
- Alexandre Vigeant souhaite avoir plus de communications avec les étudiants.
- Renée Charest félicite le bureau pour tout son travail.
- Christina Weiss mentionne qu'il existe de la formation en ligne sur Concordia AT on the net.
- Diane Oligny demande aux membres d'utiliser davantage les médias sociaux pour promouvoir leurs actions.
- Véronique Brouillette veut partager les ressources de conférences anglophones

10. Date et lieu de la prochaine assemblée générale annuelle

Linda Drolet et le comité de l'AKRQ invitent les congressistes au 26^e congrès annuel de la FKQ qui se tiendra du 1 au 3 mai 2014 au Centre de Congrès Lévis à Québec. Le titre du congrès est : *Bien de la tête au pied, un lien à promouvoir par le kinésologue.*

11. Levée de l'assemblée générale annuelle

Levée de l'assemblée à 11h54. Proposée par Marie-Claude Leblanc, appuyée par Julie Desgagné.

Ce procès-verbal a été rédigé par :

Valérie Lucia, directrice générale.

Le 22 mai 2013